1.

NOVELLES

OBSERVATIONS

SUR

Le DECALOGUE,

OU

Seconde des Quatre Parties
de la
Doctrine Chrestienne
Preschées
Sur le Catechisme.

Par *Jean Despagne*, Ministre
du St. Evangile.

---

100. S. 381(

Imprimé à LONDRES,
Chez *Tho. Newcomb* pour *Tho. Whitaker*,
& se vendent au Cimetiere de S. *Paul*.
M. DC. XLIX.

NOUVELLES

OBSERVATIONS

SUR

LE DECALOGUE,

OU

Seconde des Quatre Parties

de la

Doctrine Chrétienne

sur le Catéchisme

Par Jean Delpuget, Ministre du St. Evangile.

A LONDRES,

Au Tres-Honorable
&
Tres-Illustre
PHILIPPE
Comte de Pembroke, & Montgomery, Baron de Shurland, Seigneur de Caerdiffe, Parr, Ros & Kendal, Marmyon & S. Quintin; Chevalier de l'Ordre de la Jartiere, & Chancelier de l'Université d'Oxford.

Monseigneur,

Je vous presente encore ceste poignée de fruits, qui sont provenus de vostre terroir, & vous supplie les agreer. Comme je vous en suis comptable, aussi je n'esperay tous

jours de plaire à Dieu & à vous. Ceſt Auditoire dans lequel il vous a pleu me donner place, & où abbordent tant de perſonnes Illuſtres, ſera un monument eternel de voſtre charitable Pieté. Nos ames vous en beniſſent, Monſeigneur ; Et nos entrailles, qui ſont recreées à l'ombre de voſtre Nom, en porteront les reſſentimens juſques au ciel. En ces jours pleins de confuſion & d'horreur, les renards avoyent des foſſes, et les oiſeaux de l'air avoyent des nids ; Mais le Fils de Dieu n'avoit point, pour noſtre regard, où il peuſt repoſer ſa teſte, ſi vous ne l'euſſiez logé chez vous. Ainſi puiſſiez-vous eſtre logé chez luy en ſon haut domicile ! Mais Monſeigneur, vivez premierement ici pluſieurs ſiecles, & en fin, vivez eternellement.

LEC-

LECTEUR,

EN la Preface de mes Obſervations ſur le SYMBOLE, j'ay prevenu la pluſpart des attaintes que l'on pouvoit donner à ce Traitté là & aux ſuyvans. Je pourroye accabler de raiſons ceux qui demandent encore, touchant ces matieres que je produy, dequoy elles ſervent à ſalut. Car des matieres Orthodoxes, matieres dans leſquelles on void tant de

miroirs de la Sapience de Dieu, matieres eſclairées d'une infinité de flambeaux celeſtes, ne ſervent-elles point à ſalut? Mais ces gens qui parlent ſi magiſtralement, s'imaginent que rien ne ſert à ſalut ſinon ce qu'ils ont trouvé dans leurs Lieux Communs. Et comme toute leur ſcience conſiſte en ceſte eſtude vulgaire, ils croyent que toute la Theologie eſt reſſerrée dans telles bornes.

Je n'ay point beſoin de reſpondre à ceux qui ſe plaignent que tout y eſt de trop haut gouſt, & que je ne leur donne que du ſel ou des eſpices. Car il leur eſt libre d'en prendre ſeulement autant qu'il leur en

faudra pour aſſaiſonner les aliments ordinaires de leur eſprit. Et neantmoins, l'acrimonie qu'ils y trouvent, procede de leur tendreſſe. En s'y accouſtumant, ils y trouveront la ſaveur, la ſalubrité & la vertu nutritive de la Manne.

Pluſieurs, faute de ſçavoir meſme les principes, trouvent des achoppemens dans les chemins les plus aiſez. Si je di qu'*Enoc* eſt le troiſieme de ceux qui ſont ſortis du monde, n'ayant eſté precedé que d'*Abel* & d'*Adam*, ceci eſt imperceptible à ceux qui ne ſçavent conſiderer le 5 *chap* de *Geneſe*. Mais je n'ay pas entreprins d'enſeigner les rudiments. Je les preſuppoſe,

& croy parler à ceux qui les ſçavent.

Quelques uns voudroyent que je fuſſe plus prolixe en chaſcune de ces Obſervations. Mais ces gens ſe plaignent que l'on les conduit par le plus droit chemin. Je pourroye leur fournir aſſez de paroles : Mais eſtce pas leur advantage qu'en peu de mots on leur donne toute la ſubſtance d'un ſujet ? Dans ceſte brieveté, à laquelle je me ſuis eſtudié tout expres, ils trouveront tousjours une eſtoffe de grande eſtendue s'ils veulent la deſployer depuis un bout juſques à l'autre.

J'ay l'approbation de pluſieurs hommes eminents en lite-

rature, meſme d'aucuns auſquels je ſuis autrement incognu. L'un d'eux, ſous le nom du *Genie de Cambrige*, ayant veu la Traduction Angloiſe qui a eſté faite de mes Obſervations ſur le Symbole, m'a honnoré d'une treſbelle Epiſtre Latine, m'encourageant à publier les autres Traitez que j'ay promis. Je ſçay bien que les eloges qu'il me donne, ſont trop hauts pour m'appartenir : mais ſans doute, en m'exaltant, il a voulu me donner ſujet de m'humilier. Quiconque tu ſois, ſi jamais ces lignes parvienent juſques à toy, & ſi tu daignes y jetter les yeux, je te prie par tant de belles vertus dont je voy l'eſchantillon

en tes lettres, & par la sympathie & communion de sentimens que Dieu a mise en nous, ne me cache point ton Nom. Il me sera precieux, & precieux me seront tes conseils. *O quis daret te ut fratrem mihi !*

LA TABLE.

L'HOMME NATUREL, & SES QUALITEZ.

Diverses sortes de gens de bien, en opinion; & une seule en effect. 1

Pourquoy Dieu a voulu que les Payens ayent mesme surpassé les Saints, en plusieurs actes de Vertu. 4

Consideration des deux derniers pecheurs convertis immediatement par Christ. 9

D'où vient que naturellement tous hommes croyent qu'il faut estre justifié par les œuvres. 10

DU PRETENDU MERITE DES OEUVRES.

Les Causes du salut sont au Ciel, & les Marques en sont en Terre. 11

Pourquoy nostre Seigneur parlant des œuvres selon lesquelles il jugera les hommes au dernier jour, ne mentionne que les œuvres de misericorde, Mat. 25. 35. &c. 12

Pourquoy Dieu a choisi la Foy, plustost qu'aucune autre vertu, pour estre organe de nostre Justification. Difference entre la Foy des Miracles, & la Foy Justifiante. 15

Ceux qui aujourd'huy cherchent d'estre justifiez par les œuvres, sont plus inexcusables que ceux qui avoyent ceste prestention avant la mort de Christ. 16

Les Oeuvres, effects de la Foy,

Estranges raisons par lesquelles l'Escriture nous convie aux bonnes œuvres. Et la methode qu'elle enseigne pour nous rendre capables des Vertus. 17

Pourquoy le vulgaire aime mieux ouyr parler de la Charité que de la Foy; de la Loy, que de l'Evangile. 21

De la Repentance & Obeissance.

Pourquoy il n'est jamais dict que Dieu se soit repenti d'aucune chose, si non de ce qui a concerné les hommes. 23

Pourquoy Dieu a commandé plusieurs choses estranges & contraires aux principes communs. 24

Question touchant David *&* Solomon

acceptants le choix que Dieu leur donna. 27
Pourquoy la Superſtition en choſes Indifferentes, eſt reputée ſi criminelle. 28

Les TABLES de la LOY en General.

Conference des deux Eſcrits Miraculeux qui ſont rapportez dans la Sainte Hiſtoire. 29
Combien de temps ont duré les Tables de la Loy. Conſideration ſur ce ſubject. 30
Pourquoy l'Eſcriture dit quel eſt le plus grand de tous les Commandements, & ne dit jamais quel eſt le moindre de tous. 32
Comment on peut juger de deux divers Commandements, pour ſçavoir lequel eſt plus grand que l'autre. 33
Pourquoy, ſelon la Loy, c'eſtoit ſouïllure de toucher le corps mort d'une homme de bien qui avoit eſté meurtri; & tout eſ-

toutesfois ce n'estoit point souillure de toucher le meurtrier vivant. 34

La Preface du Decalogue.

Escoute, Israel, &c.

Degrez entre les Nations, quant à l'amour ou la haine que Dieu leur a portée. 35
Pourquoy Nathanael est appellé Israelite, ou enfant d' Israel, *plustost qu'enfant de* Jacob, Jeh. 1. 47. 36
Dieu ne fait jamais aucun Miracle pour attester ou prouver ce que l'on peut sçavoir Naturellement. Pourquoy donc a-il faict intervenir tant de Miracles en la publication de la Loy, veu qu'elle est naturellement cognue aux hommes? 38

Le 1. Commandement.

Tu n'auras point d'autres dieux, &c.

Consideration des temps ésquels l'Atheïsme & la Superstition ont regné generalement. 41

Par l'exemple des Phariſiens & des Sadduciens, eſt monſtré que Dieu fait pluſtoſt grace à un Superſtitieux qu'à un Profane. 42

La vraye Religion, la plus facile. Folie des Payens affectants multitude de dieux. 43

Conſideration ſur l'adoration des Anges. 44

D'une eſpece, d'Idolatrie fort ſubtile, & ordinaire. 45

Pourquoy un homme qui a des faux dieux, ne les quitte point ſi aiſément qu'un autre homme quitte le vray Dieu. 47

Le 2 Commandement.

Tu ne te feras Image, &c.

Lequel eſt plus pernicieux ; Ou celuy qui adjouſte aux ordonnances de Dieu ; Ou celuy qui en retranche ? 49
La qualité des peintures qui repreſentent les Hiſtoires de la Bible. 51
Nul n' a jamais faict aucune image de Dieu, excepté Dieu meſme. 53
Pourquoy Dieu, qui eſt ſouvent apparu en forme viſible, ne voulut point ſe monſtrer en ceſte ſorte lors qu'il publia la Loy. 54
Si nous avions le vray pourtrait du viſage de Jeſus Chriſt homme, quel eſtat foudroit-il en faire ? 56
Difference notable entre l'une des figures qui ont repreſenté Chriſt, & celles qui ont repreſenté les Anges. Conſideration ſur ce ſubject. 57
Pourquoy en l'Apocalypſe Jeſus Chriſt

homme eſt depeint ſeulement en figures paraboliques, pluſtoſt qu'en la forme naturelle de ſon corps. 58

Pourquoy entre tant de merveilles que Dieu a faites, jamais il n'a fait parler aucune Image. 58

La Menace & la Promeſſe annexees au deuxieme Commandement.

Deux ſortes de pecheurs deſquels Dieu ſe moque. 60

Les admirables proportions que Dieu tient en la diſpenſation de ſes Jugements. 61

De qui ſont deſcendus les peuples qui vont tous nuds. 67

Le nombre des Generations nommées en ceſte Promeſſe. 68

Exemples merveilleux de divers ſubjects éſquels Dieu a fait voir & ſa Grace & ſa Juſtice. 70

Pourquoy autref-fois Dieu prenoit un ſein

ſi particulier des Patriarches & de leurs enfans, meſme de ceux qui eſtoyent mauvais: Et aujourd' huy il ne donne plus de telles addreſſes qu' il leur donnoit. 73

Pourquoy Dieu n' ayant employé que 6 jours à baſtir le Monde, en employa 7 à ruiner les murailles de Jerico. 75

Le 3 Commandement.

Tu ne prendas point le nom de l' Eternel, &c.

Pourquoy Dieu prononce deux fois un meſme mot, en un meſme propos. Contre les ſermens oiſifs. 77

Ce qui ſ' infere de ce qui Dieu ayant diſpenſé, en quelques chefs, contre la Loy, n' a jamais diſpenſé contre la Foy. Item, de la fermeté des ſermens que Dieu a faits. 80

Le 4 Commandement.

Aye Souvenance du Jour du Repos, &c.

Pourquoy Dieu n'a jamais fait aucun Miracle au jour du Sabbath, avant la venue de son Fils. 81
Sept jours de Sabbath que Nostre Seigneur a solemnisez avec Miracles. 84
En quoy Nostre Seigneur est imitable. 86
D'où vient qu'en l'Histoire de Nouveau Testament on ne lit point que les Sadduciens ayent jamais paru au jour du Sabbath. 88
Pourquoy la Loy employe un subject si excellent, asçavoir, le Repos de Dieu, pour servir de raison au Repos des bestes. 91
Pourquoy nul mort n'a jamais esté ressuscité au jour du Sabbath. 93

Le 5 COMMANDEMENT.

Honore ton Pere & ta Mere.

D'où vient, comme on dit communement, que l'Affection ou bienveillance a accoustumé de descendre. Difference entre la Foy & la Charité. Consideration sur les paroles de Malach. 4. v. *dernier.* 97

*Pourquoy la Loy exprime ce qui est deu au pere & à la mere par le terme d'*HONORER, *plustost que par celuy d'*AIMER. 99

Pourquoy la Loy, lors qu'elle commande à l'enfant de Craindre ceux qui l'ont mis au monde, nomme la Mere avant le Pere. 100

La Promesse annexee au cinquieme Commandement.

Exemples de l'analogie qui se trouve souvent entre les bonnes œuvres & la recompense qu'elles reçoivent en ce siecle. 102

Raison du nombre de 15 ans adjoustez à la vie d'Ezechias. 104

L'aage des Israelites lors qu'ils passerent au Desert en la terre de Promesse. 107

Les mesures & proportions par lesquelles la vie humaine a esté raccourcie de temps en temps, depuis les premiers siecles. 108

Nul de tous les Roix de Iuda n'a passé l'aage de 70 ans. 111

Difference entre les fideles de l'Ancien Testament & ceux du Nouveau, quant au desir de vivre long temps. Autre difference touchant le compte des annees de leur vie. 111

Trois causes qui augmentent le regret de quitter ceste vie, representées en celuy qui est mort le premier de tous. 113
Consideration morale sur les jours de Lazare *ressuscité.* 114

Le 6 COMMANDEMENT.

Tu ne Tueras point.

Pourquoy Dieu, en ses titres, se nomme nostre BOUCLIER, *plustost que nostre* GLAIVE. 115
Depuis Moyse, *il n'y a eu que 3 hommes qui ayent receu pouvoir de tuer miraculeusement quelc un. Et les mesmes qui ont miraculeusement donné la mort aux vivans, ont aussi donné la vie aux morts. Raisons de l'un & de l'autre.* 116
Du complot des Sacrificateurs consultants de mettre à mort Lazare, *Jeh.* 12.10. 118
Question : Si le supplice d'un criminel

eſt interrompu par quelque accident extraordinaire ſurvenu dans l'execution deſia commencée, eſt-il juſte de le deſcharger de la peine à laquelle il eſtoit condamné ? 119

Alluſion contenue és paroles de l'Apoſtre, qui ordonne que le ſoleil ne ſe couche point ſur noſtre courroux, Eph. 4.26. 121

Le 7 Commandement.

Tu ne commettras point Adultere.

Pourquoy Dieu, combien qu'il n'approuvaſt point la polygamie ni les divorces illicites qui eſtoyent frequents en l'Ancien Teſtament, ne les a jamais inhibez que par le dernier des Prophetes. 123

Pourquoy l'homme eſt capable de honte en tout acte de peché, excepté en celuy de l'Orgueil. Et pourquoy plus en la Luxure qu'en tout autre peché. 126

Ce qu'on peut inferer de ce que le S. Esprit deſcrivant ſous diverſes ſimilitudes la beauté ſpirituelle de l'Egliſe, ne mentionne jamais le fard. 128

Conſideration morale, ſur ce que Samſon *ayant perdu la force & la veuë, recouvra l'une, & non l'autre.* 129

Le 8 Commandement.

Tu ne deſrobberas point.

Pourquoy Jeſus Chriſt employe l'exemple des larrons, pour nous induire à chercher le Royaume des cieux. 131

Conſideration ſur ce qu'entre les Diſciples de Jeſus-Chriſt, un ſeul a eſté noté d'Avarice, mais tous ont eſté taxez d'Ambition. 134

Un ſeul homme à qui Dieu a monſtré divinement invention de ſ'enrichir. 135

Conjecture ſur l'opinion des Juifs, touchant le juſte prix des ventes. 138

Queſtion 3. Si un homme ayant rendu le bien qu' il detenoit injuſtement, & meſme ayant fait reſtitution de tous les fruits & interests, & recompenſé tous les dommages, a ſuffiſamment deſchargé ſa conſcience? 139

Le Sacrilege, premier crime commis en l' Egliſe d' Iſrael, dés qu' elle fut en Canaan. *Et premier en l' Egliſe Chreſtienne.* 141

Le 9 COMMANDEMENT.

Tu ne diras point faux Teſmoignage.

Lequel eſt plus injurieux au prochain, ou de l' appeller fol, ou de l' appeller meſchant? Et pourquoy chaſcun ſe vante pluſtoſt d' eſtre homme de bien, que d' eſtre homme ſage. 143

Conſideration ſur ce que, dans l' Eſcriture, Dieu ſe courrouce plus ſouvent de la

meſchanceté des hommes, qu'il ne ſe moque de leur folie. 146
Eſt-il permis de faire courir une fauſſe nouvelle, ſi elle peut ſervir au bien public ? 147
Pourquoy il eſt quelquesfois licite de feindre le mal, mais n'eſt jamais licite de feindre le bien. 148
On peut cognoiſtre un meſchant homme, mais il eſt impoſsible de cognoiſtre un homme de bien. 150
Quand l'Eſcriture dit que quelqu'un eſt en Enfer, elle n'exprime point le nom de l'homme. Et quand elle exprime le nom de l'homme, elle n'exprime point le nom d'Enfer. Conſideration ſur ce ſubject. 152

Le 10 Commandement.

Tu ne convoiteras point.

Un peché commis par regle & ordre, eſt

plus enorme que celuy qui ſe commet par deſordre & en confuſion. 154
La diverſité des combats de l'homme contre ſoy-meſme. 155
Pourquoy un homme void plus facilement les defauts de ſa Memoire, & des autres facultez de ſon ame, que les defauts de ſon jugement. 158

Tu Aimeras Le Seigneur ton Dieu de tout ton Cœur, &c.

La correſpondance qui eſt entre les deux Tables de la Loy. 160
Charité eſt en Dieu : non la Foy, ni l'Eſperance. 162
Lequel eſt plus coulpable ; Ou celuy qui manque de Foy, Ou celuy qui manque de Charité ? 163
En toute l'Hiſtoire du temps qui a precedé la Loy, l'Amour de Dieu n'eſt jamais mentionné en terme expres, ains ſeulement la Crainte de Dieu. 164

De ceux qui excuſent leurs fautes, ſur ce que Dieu ne leur a pas donné plus d'eſprit ou de jugement. 168
En ce qui eſt des devoirs de l'homme envers Dieu, l'Oubliance eſt plus coulpable que l'Ignorance. 169

Tu AIMERAS ton PROCHAIN comme toy-meſme.

D'où vient qu'au contraire de toutes les autres Affections, celle qu'un homme porte à ſoy-meſme, n'a point de limites? Et pourquoy ne ſe perd elle jamais, voire n'eſt point ſujete à diminution? 170
Pourquoy il ſemble que tant plus un homme vieillit, tant plus auſſi ſ'aime-il. 172
Pourquoy l'homme n'eſt jamais envieux de la bonté d'autruy. 173

DIVERS OFFICES DE LA LOY.

Conclusion de ce Traitté.

Pourquoy Moyse, qui a fait de si grands miracles & de tant de sortes, n'a toutesfois jamais ressuscité aucun mort. 175

La Loy a duré depuis Moyse, *qui estoit empeschè de la langue, jusques à* Jean *fils de* Zacharie, *lequel* Zacharie *fut muet,* Luc. 16. 16. 176

Pourquoy Dieu parlant à l'homme, employe beaucoup plus de paroles, que lors qu'il est representé parlant aux creatures qui sont sans Intelligence. Et pourquoy il se sert d'un long propos & de repetitions pour effectuer la conversion de l'homme, veu qu'il peut le convertir par un seul mot. 178

Pourquoy l'Escriture parlant des Vertus & des qualitez vicieuses, recommande ou prohibe les unes plus souvent que les autres. 180

L'HOMME NATUREL, & SES QUALITEZ.

Diverſes ſortes de gens de bien, en opinion ; & une ſeule en effect.

PLuſieurs ſont gens de bien, Ou par crainte des hommes, redoutants la ſeverité des loix. Ou pour le bien qui leur en peut reüſſir; Comme celuy qui eſt legal & equitable afin d'entretenir ſon commerce. Ou pour l'honneur ; Comme il peut advenir que le ſeul deſir de

gloire portera un homme à donner tout ſon bien aux povres, voire à expoſer ſon corps aux flammes, 1 *Cor.* 13. 3. Ou par apprehenſion de l'enfer; Car pluſieurs ſeroyent extremement meſchants, ſi ceſte crainte ne les retenoit. Ou pour la beatitude du ciel; Comme celuy qui demandoit à Jeſus Chriſt, ce qu'il feroit pour avoir la vie eternelle. Ou pour ſatisfaire à leur conſcience qui les preſſe & ſolicite à quelque acte vertueux. Ou par une pure affection qu'ils portent à la vertu meſme; Comme il y a des naturels genereux qui ſemblent n'eſtre meus d'autre reſſort.

Or en effect, de toutes ces eſpeces de gens de bien, il n'y en a pas une qui ſoit vraye. Ceſte aſſertion, prinſe univerſellement, ſemble eſtre treſinjuſte. Car on confeſſera voirement que celuy qui n'eſt bon que par crainte, ou par intereſt qu'il pretend en ce ſiecle ou en l'autre, n'a point de bonté reelle, ains a l'ame ou ſervile

ou mercenaire. Mais il eſt eſtrange de dire que celuy qui n' agit que par conſcience, ou par le ſeul amour de la Vertu, ne ſoit point homme de bien. Car qu' eſt-ce eſtre homme de bien, ſi ceci ne l'eſt? Et que faut-il donc pour avoir ceſte qualité?

Il ſemble de vray que nos actions ne ſçavroyent avoir un plus noble principe que ceſtui-ci, aſçavoir, de ſatisfaire à noſtre conſcience, ou d' aimer la Vertu pour l' amour d' elle-meſme. Mais encore ceci ne ſuffit point pour eſtre vrayment homme de bien. Il faut donc preſuppoſer qu' à parler proprement & ſelon le langage de Dieu, il n' y a point de Bonne œuvre que celle qui ſe fait en conſideration & pour l' amour de la ſouveraine Bonté, qui eſt Dieu meſme. Car eſt-il croyable que Dieu approuve une œuvre en laquelle il n' eſt point conſideré? Ou qu'il tienne pour bon celuy qui neglige ou ignore la premiere Bonté, & qui n' a point d' affection pour elle?

Ceci posé, il est evident pourquoy le seul amour de la conscience ou de la vertu ne fait point un homme de bien. Car ni la conscience ni la vertu ne sont pas Dieu. Elles sont aimables acause de luy, qui est la plus haute Bonté. Mais quiconque les aime sans luy, ne sçait pas mesme que c'est que Bonté. Telle a esté la probité de plusieurs Payens, & telle encore est celle de plusieurs aviourd'huy.

Pourquoy Dieu a voulu que les Payens ayent mesme surpassé les Saints, en plusieurs actes de Vertu.

Il est certain qu'és Histoires Payennes nous avons des exemples de vertus plus heroiques que plusieurs qui se lisent dans la Bible mesme. N'en ramenteuons qui quelques uns. Nous loüons la continence de *Joseph*; Mais celle d'*Alexandre* & de *Scipion* n'a pas esté moindre. Nous parlons des sages-femmes qui refuserent d'o-

beir à l' Edict de *Pharao*, par lequel il leur estoit enjoinct d' estouffer les enfants masles des Hebrieux, aussi tost quils seroyent nés : Mais entre les Infideles, il y a eu des esclaves qui ont mieux aimé se faire mettre en pieces à la torture, que lascher une parole qui portast prejudice à leurs maistres. Nous recommandons la fidele amitie qui a esté entre *David* & *Jonathan* : Mais combien y a-il d'exemples de Payens qui ont mesme volu mourir pour leurs amis ? Nous estimons le zele de *Phinees* qui punit l' adultere de l' Israelite avec la Madianite : Mais cest acte est-il comparable à la justice de ce Prince qui aima mieux se faire crever un œil, & en faire crever un à son propre fils, qui avoit commis adultere, que d'eluder la loy laquelle ordonnoit de crever les deux yeux à celuy qui seroit coulpable de ceste turpitude ? Nous exaltons la generosité de *Moyse*, qui refusa d' estre nommé fils de la fille de *Pharao*, & quitta le rang qu' il tenoit

en la Cour d'*Egypte*: Mais combien de Monarques ont volontairement posé leurs diademes, & renoncé à la majesté du Sceptre, pour se reduire à l'obscurité d'une vie privée? Nous celebrons l'abstinence de *David*, qui refusa de boire l'eau que certains vaillants hommes luy avoyent apportée au danger de leurs vies, 2 *Sam.* 23. Mais plusieurs generaux d'armee estants grievement blessez, n'ont point voulu estancher le sang de leurs playes, ni souffrir qu'on en tirast les darts dont ils estoyent transpercez, qu'au prealable ils n'eussent pourveu à la seurté de leurs gens. Nous recommandons encore *David*, lequel voyant qu'a son occasion le peuple estoit frapé de peste, s'offrit à subir chastiment, afin de delivrer le public: Mais quelques Payens se sont donnez la mort pour n'estre obligez à combatre contre leur patrie qui les avoit injustement proscrits. Nous publions la pieté de *Joseph*, qui fut le nourrissier de son pere: Mais on

parle de tel fils qui pour sauver son pere, s'est jetté au travers des flammes. Nous admirons plusieurs autres exemples de vertus, qui sont fameux en l'Escriture: Mais les Payens en ont fait voir des actes qui surpassent de beaucoup.

Si est ce qu'il y a tousiours eu plus de bien & de vertu, sans comparaison, és Saints qu'és Infideles. Plusieurs actions des Payens ont certes esté plus grandes & plus vigoureuses, mais elles n'ont pas esté animées du vray principe de la vertu, qui est la Foy en Dieu, & n'ont eu sa gloire pour but. Ainsi plusieurs animaux surpassent l'homme en divers actes de prevoyance, d'affection naturelle, de courage, de temperance, de fidelité, de gratitude; & toutesfois ils n'ont que des simulacres de vertu, & ne peut-on dire qu'il y ait en eux aucune bonté morale.

Mais voici nostre question. Tout ce que les Payens peuvent avoir faict de vertueux, est procedé de Dieu

meſme, qui leur en a donné les mouvements. Or pourquoy les a-il rendus capables de ſi belles actions, & toutesfois n'a point agrée leurs perſonnes ? Car il eſt impoſſible de luy plaire ſans Foy, *Hebr.* 11.6. Et pourquoy meſme a-il voulu que leurs Oeuvres, au ſens que j'ay dict, ayent ſurpaſſé celles des Saints ? Certes il a voulu nous apprendre que les œuvres, meſme les plus excellentes, n'ont pas aſſez de dignité pour nous faire approcher de luy. Car ſi pluſieurs qui ont eſté tranſcendants en divers actes de vertu, n'ont pas toutesfois obtenu Grace ; & au contraire, pluſieurs qui ont eſté inferieurs en œuvres, ſont comptez entre les amis de Dieu ; ſ'enſuit-il pas que ſi nous luy ſommes agreables, ce n'eſt point acauſe de nos œuvres ?

Consideration des deux derniers pecheurs convertis immediatement par Christ.

L'un a esté converti par Christ estant en la Croix; l'autre a esté converti par Christ estant au ciel. L'un est entré en Paradis au mesme jour que Christ y entra, estant mort; l'autre, avant mesme que mourir, a esté ravi en Paradis. L'un ne s'est repenti qu'en la derniere heure de sa vie, dans le supplice mesme; l'autre n'a tourné son cœur, qu'apres auoir esté renversé d'effroy, par voix & vision du ciel. L'un & l'autre (asçavoir, le brigand, & *Saul*, qui depuis a esté St. *Paul*) estoyent, notamment ce dernier, bien loin d'avoir aucune inclination pour Christ, lors que sa Grace les surprint. Plusieurs suppose nt en l'homme naturel une faculté par laquelle il contribue à sa Conversion. Mais l'exemple de *Saul* tesmoigne le contraire: Il estoit dans les actes mesmes de sa fureur, quand il fut appellé d'en-

haut. Estoit-il en posture de se convertir à Christ, lors qu'il alloit contre Christ?

D'où vient que naturellement tous hommes croyent qu'il faut estre justifié par les œuvres.

Que ceste opinion soit naturelle à tout homme, il est assez notoire. Chascun de nous porte ce prejugé dans soy. De la vient que toutes Religions, excepté la Christenne l'enseignent universellement, le Payen, le Juif, le Mahometan, & plusieurs encore qui professent le Christianisme, s'accordent tous en ce poinct, & parlent d'une mesme voix.

Mais comment est-il faux & abusif, puis qu'il est dicté par la Nature mesme? Il faut se souvenir que par la loy de la Creation il estoit ordonné que l'homme seroit justifié par ses œuvres, & que par icelles il vivroit à jamais. Ce principe fut engravé en l'esprit de l'homme, lequel verita-

blement euſt eu juſtice & vie par ſes œuvres, ſ'il fuſt demeuré en ſon Innocence primitive. Mais ſa cheute a briſé ſes os, le rendant incapable d'accomplir ceſte condition. Or il retient encore ceſt ancien principe, qui luy a eſté laiſſé pour le faire ſouvenir d'où il eſt decheu, non pour luy faire croire qu'il puiſſe aviourd'huy ce qu'il pouvoit en l'eſtat d'integrité.

DU PRETENDU MERITE DES OEUVRES.

Les Cauſes du ſalut ſont au Ciel, & les Marques en ſont en Terre.

EN la recerche de ces deux poincts, il faut tenir deux chemins tous contraires. Car le livre de vie, dans lequel nous ſommes enroollez à ſalut; & la Miſericorde de Dieu qui nous appelle au ſalut; & ſa Grace, qui le diſpenſe; et le Sauveur, qui nous l'a acquis, ſe

doivent cercher au Ciel. Au contraire, comme nous avons en Terre les organes de ſalut, aſçavoir, l' Evangile, les Sacrements, la Foy, auſſi ceſte meſme Foy, le teſmoignage du St. Eſprit, la paix de nos conſciences, & nos œuvres meſmes, ſont ici en Terre les Marques de noſtre ſalut.

Pluſieurs renverſent ceſte methode, cuidants eſtre ſauvez en vertu de leurs œuvres; et d' autre-part, enſeignants que nul ne peut ſ' aſſeurer d' eſtre ſauvé, ſ' il n' eſt entré au cabinet de Dieu. En l' un, ils placent en Terre les cauſes du ſalut; en l' autre ils en cerchent les Marques dans le Ciel. Et en tous les deux, ils vont auſſi loing du but que le ciel eſt eſloigné de la terre.

Pourquoy noſtre Seigneur parlant des œuvres ſelon leſquelles il jugera les hommes au dernier jour, ne mentionne que les œuvres de miſericorde, Mat. 25. 35. &c.

Ce paſſage repreſente la Sentence

qui se prononcera sur les hommes, en ceste grande journee. Or elle ne parle que d'avoir nourri ceux qui avoyent faim, recueilli les estrangers, vestu les nuds, visité les malades & les prisonniers ; Ou au contraire, de n'avoir fait tels actes de beneficence. Mais n'y a-il point d'autres œuvres que celles-ci, qui soyent considerables, pour estre ramenteues devant le tribunal de Christ, et qui servent à nous faire declarer justes ? ou n'y a-il point d'autres pechez que l'obmission de telles œuvres ? nul autre crime qui merite condemnation ? Mesme il y a des œuvres qui surpassent celles-ci. Celuy qui donne son sang & sa vie pour l'amour de Christ, fait un acte plus excellent que celuy qui donne du pain ou des vestements à un povre. Estre prisonnier pour l'Evangile, est plus que visiter des prisonniers. Pourquoy est-ce que ceste Sentence n'exprime que les œuvres de misericorde, encore qu'il y ait plusieurs autres especes d'œuvres ?

Penſons, comme il eſt certain, qu' au jour de Jugement, chaſcun demandera miſericorde. Quand toutes les lignees de la terre ſe lamenteront devant ce ſouverain Juge, qu' orra-on crier que Miſericorde ? Comme donc tous les hommes demanderont que Miſericorde leur ſoit faicte, Dieu les Jugera ſelon la miſericorde qu' eux-meſmes auront ou exercée ou negligée. Jugement que les iniques meſmes ſeront contraints d'approuver. Car il eſt juſte que miſericorde ſoit refuſée à celuy qui n' aura point uſé de miſericorde, *Jud.* 2. 13.

St. *Paul* recitant les charitables offices qu' *Oneſiphore* luy avoit rendus en la priſon, luy ſouhaite de trouver miſericorde en ceſte journee-là, 2 *Tim.* 1. 16, 17, 18. c'eſt à dire ; Il a exercé miſericorde envers moy : le Seigneur la vueille exercer envers luy. Sur quoy eſt à noter contre l'opinion du Merite, que meſme noſtre miſericorde a beſoin de miſericorde.

Pourquoy Dieu a choisi la Foy, plustost qu' aucune autre vertu, pour estre organe de nostre Justification. Difference entre la Foy des Miracles, & la Foy Justificante.

Il n' y a aucune Vertu de laquelle l' homme ne prenne subject de se glorifier, excepté de la Foy. L' homme se glorifie souvent de sa Charité, de sa Patience, de sa Justice ; voire mesme, ce qui est ridicule, plusieurs s' enorgueillissent de leur Humilité. Mais quant à la Foy Justificante, nul ne sçauroit jamais s' en glorifier. Pourquoy ? Ceste Foy a pour object la misericorde de Dieu, qui presuppose la misere de l' homme ; & sa misere gist en ce qu' il est coulpable ; dequoy il est impossible de se glorifier. Au contraire, ceste Foy renverse l' orgueil de l' homme.

Il y a voirement une espece de Foy, de laquelle on a souvent tiré matiere de gloire. C' est la Foy qu' on appelle

des Miracles. Plusieurs ont tourné en vanité le don des Langues et les autres effects miraculeux que Dieu operoit par leurs mains, comme il appert par le discours de l'Apostre, 1 *Cor.* 13. & 14. Il faut remarquer ici, que la Foy des miracles a pour son object formel la puissance de Dieu, laquelle employe quelquesfois l'homme, pour estre ou le subject ou mesme l'organe de ses Merveilles. Or il peut advenir facilement que l'homme abuse de ceste honneur. Mais il ne sçauroit abuser de la Foy Justificante, qui a pour object la misericorde de Dieu, laquelle exclud la vantance de l'homme, *Rom.* 3. 26.

Ceux qui aujourd'huy cerchent d'estre justifiez par les œuvres, sont plus inexcusables que ceux qui avoyent ceste pretention avant la mort de Christ.

Combien que la doctrine qui veut que le pecheur se justifie par ses œuvres, ait tousiours esté vaine & abusive,

sive, elle est toutesfois devenue plus enorme depuis que le sang de Christ, sur lequel nostre Justification est fondée, a esté respandu. Car lors qu'il n'y avoit encore nul payement faict pour les pechez des hommes, il n'estoit pas si estrange que plusieurs taschassent d'y satisfaire, chascun pour soy-mesme. Mais depuis que Christ y a satisfaict actuellement, nous ne sçavrions entreprendre de payer, sans l'accuser d'insuffisance, & nous charger d'une ingratitude plus criminelle que n'a jamais esté celle de l'ancien Pharisaïsme.

Les Oeuvres, effects de la Foy.

Estranges raisons par lesquelles l'Escriture nous convie aux bonnes œuvres. Et la methode qu'elle enseigne pour nous rendre capables des Vertus.

LE vulgaire croid l'entendre fort bien, quand en lieu des mysteres

de la Foy, il crie qu' il faut parler à la conſcience, preſcher les bonnes œuvres, & cenſurer les vices. Ces gens, par un prejugé qui vient de l' ignorance commune, aneantiſſent la premiere et meilleure partie du Chriſtianiſme, & maintiennent pluſieurs erreurs capitaux. Erreur, de ſ' imaginer que toute le bonne vie ne conſiſte qu' és œuvres; comme ſi pour bien vivre, il n' importoit pas auſſi de bien croire. Erreur, de dire que l' ouye des poincts myſterieux de la Religion, qui ſont purement ſpeculatifs, ne ſert nullement à rendre meilleur un homme. Autant en diſent les Juifs, quand ils parlent de l' Evangile. Car ils demandent, Dequoy ſert il à eſtre homme de bien, de ſçavoir que Jeſus Chriſt a ſouffert ſoubs *Pilate*, & qu' il a eſté crucifié, mort & enſeueli? Erreur, de penſer que la Conſcience n' ait point beſoin des matieres qui ſ' addreſſent ſeulement à l' Intellect, auſſi bien que de celles qui concernent ſeulement les Affections;

comme si nul ne devoit avoir soin de ses yeux aussi bien que de ses mains. Erreur encore, de croire que les vertus se doivent enseigner seulement par leurs propres descriptions, & par preceptes exprés, à la façon des Moralistes. Car c' est planter l'arbre par le bout des branches, en lieu de le planter par la racine.

Considerons ici les motifs desquels Dieu mesme se sert, lors qu'il nous presche les bonnes œuvres. L' Escriture nous invite à la practique des vertus, & à la haine des pechez ; D' autant, dit-elle, que nous avons esté baptisez en la mort de Christ, & ensevelis avec luy : D' autant que celuy qui est nostre Pasque, a esté immolé : D' autant que Christ est ressuscité : D' autant que la mort n' a plus de domination sur luy &c. 1 *Cor.* 5. 7, 8. *Rom.* 6. 4, *&c.* Quels sont ces arguments ? Pour nous porter aux œuvres, l' Escriture nous y convie par des Articles de Foy, par des matieres entierement esloignées du subject. Il y a plus. Car

elle nous y semond par des raisons qui semblent mesme persuader tout le contraire. Est-ce un subject qui puisse donner crainte à l'homme, pour le destourner du peché, quand on luy dit qu'il n'est plus soubs la Loy, ains soubs la Grace, & que Dieu a ordonné de le sauver? *Rom.* 6.14. 1 *Thess.* 5. 8,9. Ceste creance semble elle pas plus propre, comme aucuns estiment faussement, à introduire le libertinage, que la crainte de pecher.

Mais il faloit considerer ce qui se void mesme en la Nature, La racine & le fruict, pour la pluſ-part, ne se ressemblent point, ni en forme, ni en couleur, ni en gouſt; voire mesme souventesfois le fruict vient d'une racine toute contraire en qualitez. Que l'ignorance en juge comme elle voudra, que les mysteres par lesquels la Foy se plante & s'arrouse, luy semblent inutiles. Ceste foy est la racine des vertus, par elle nos cœurs sont purifiez, & sans elle il est impossible de produire bon fruict.

Pourquoy le vulgaire aime mieux ouyr parler de la Charité que de la Foy, de la Loy, que de l' Evangile.

Il eſt aſſez notoire que le commun peuple eſt plus ſatisfaict d' une exhortation ou d' un diſcours ſur le ſubject des aumoſnes, ou de la reconciliation fraternelle, ou de la temperance, ou de quelque autre Moralité, que de quelque rare obſervation ſur un poinct de l' Evangile. Or en voici la cauſe. Les matieres de la Loy ſont naturellement eſcrites dans le cœur de l' homme, au moins en partie. Tellement qu' elles luy ſont familieres & intelligibles, comme domeſtiques. D' avantage, elles ſont conformes a la Raiſon naturelle, qui eſt la plus noble faculté de l' homme. Mais les matieres de la Foy, que la Nature ne cognoiſt point, & leſquelles viennent de loing, & qui ſont tranſmiſes par autre voye que par celle de la Raiſon humaine, ſont eſtrangeres à

noſtre eſprit ; tellement qu' elles n'y ſont pas receües avec tant d'accueil.

De là vient que tant d' ames ſe trouvent hors de leur element, quand on leur parle de quelque myſtere auquel elles n'avoyent jamais penſé. Certes il faut preſcher la Loy & les points les plus communs ; mais c' eſt une brutale ingratitude, de vouloir, ſoubs ce pretexte, refuſer d' apprendre les ſecrets deſquels la bonté de Dieu daigne nous faire l' overture. Je ne m' arreſteray point ici à examiner le commun dire que j' ay ailleurs marqué entre les erreurs populaires, Que la doctrine des œuvres eſt la principale en la Religion. Ceux qui parlent ainſi, ne ſçavent pas l' importance de ce qu' ils diſent. Car la doctrine de la Miſericorde de Dieu, de la Redemption accomplie par Chriſt, & de ſes autres œuvres ſalutaires, eſt-elle moins conſiderable que celle qui traicte des œuvres de l' homme ? Ou la Loy eſt-elle plus que l' Evangile ?

De la Repentance, & Obeiſſance.

Pourquoy il n' eſt jamais dict que Dieu ſe ſoit repenti d' aucune choſe, ſi non de ce qui a concerné les hommes.

SElon les termes de l' Eſcriture, leſquels il faut prendre en un ſens qui ne deroge point à la Sageſſe Divine, nous trouvons, entre pluſieurs paſſages qui touchent ce ſubject, trois choſes deſquelles Dieu ſ' eſt repenti. 1. d' avoir crée l' homme; 2. d' avoir eſlevé *Saul* à la Royauté; 3. d' avoir prononcé la ruine de *Ninive*, *Gen.*6.6. 1 *Sam.*15.11. *Jon.*3.10.

Mais pourquoy n' eſt-il jamais dict que Dieu ſe ſoit repenti d' avoir creé les Anges qui ſont devenus diables? A-il pas autant de cauſe d' eſtre marri de leur avoir donné l' eſtre? Ou pourquoy auſſi ne ſ' eſt-il jamais repenti d' avoir crée le Serpent, qui a

ſervi d' organe à l' impoſture de ce malin eſprit ?

L' Eſcriture n' attribue jamais aucun repentir à Dieu, ſi non quand il ſ' agit de l' homme. La raiſon en eſt, que par ceſte expreſſion elle convie l' homme à Repentance. La Repentance, à proprement parler, n' eſt point en Dieu ; mais Dieu ſe l' attribue pour dire qu' elle doit eſtre en l' homme. *Ierem.* 18. 8. Si la nation contre laquelle j' avray parlé, ſe deſtourne du mal qu' elle avra fait, je me repentiray auſſi du mal que j' avoye penſé de luy faire. Entre les creatures, l' homme ſeul eſt capable de Repentance : C' eſt pourquoy il n' eſt jamais dict que Dieu ſe Repent, ſi non quand il eſt queſtion de l' homme.

Pourquoy Dieu a commandé pluſieurs choſes eſtranges & contraires aux principes communs.

Nous trouvons que Dieu a donné

des commandements contre la netteté, contre la pudeur, contre l'humanité, contre la nature, contre toute apparence, contre le sens commun.

Contre la netteté, il enjoignit a *Ezechiel* de cuire son pain avec des excrements d'homme, *Ezech.* 4. 12. Contre la pudeur, il ordonna la Circoncision, & l'honnora du nom de son Alliance. Contre l'humanité, il voulut que l'on massacrast les petis enfans de *Jerico*. Contre la nature, il donna ordre à *Abraham* de chasser son fils *Ismael*. Contre toute apparence de cause, il fit bastir une arche pour y enclorre *Noé* & les animaux lesquels il pouvoit plus apparemment loger sur quelque montagne. Contre le sens commun, un Prophete suyvant la parole de l'Eternel, dit à un autre homme, Frappe-moy : Ceſt homme refusant de le frapper, est condamné à estre tué par un lion ; Et ce, pour n'avoir obeï à la parole de l'Eternel, 1 *Roix* 20. 35, 36. Estrange commandement, &

qui ſembloit venir pluſtoſt de la bouche d'un phrenetique, que de la ſageſſe de Dieu.

Mais pourquoy Dieu a-il commandé choſes qui ſemblent ſi abſurdes? Pour nous apprendre qu'il y a un principe plus haut & plus noble que noſtre ſens commun, que la decence ordinaire, que l'humanité, que la nature meſme. Tout ce que nous appellons juſte, ſeant, humain, raiſonable, ne porte ce nom qu'a cauſe de Dieu, qui le luy a impoſé, & y a empreint ſa marque. Et quand il luy plaiſt, il peut donner les meſmes titres, & en effect les meſmes qualitez, aux actions qui ont un nom tout contraire. Alors ce qui eſtoit impur, honteux, ridicule, cruel, & deſ-raiſonnable, devient ſainct, venerable, plein de juſtice & de raiſon. D'avantage, par tels commandements, Dieu a voulu monſtrer qu'il veut eſtre obeï, non tant pour la bonté ou beauté de l'action, que pour l'autorité de celuy qui l'enioint.

Queſtion touchant David *&* Solomon *acceptants le choix que Dieu leur donna.*

A l'un Dieu permit d'eſlire tel fleau qu'il voudroit, des trois qu'il luy propoſa. A l'autre, il bailla l'option de telle faveur qu'il voudroit demander. Tous deux accepterent l'offre. L'un choiſit la peſtilence, l'autre fit election de la ſageſſe. Mais il ſemble qu'ils euſſent mieux faict de renvoyer le choix à Dieu meſme, par reſpect, & le prier qu'il luy pleuſt leur envoyer ce que luy-meſme ſçavoit trop mieux leur eſtre propre. Ainſi en pourroit-on juger: mais il n'eſt pas permis de deſobeïr par modeſtie. Si Dieu me commande de choiſir, il veut que je voye ſi je choiſiray bien. Pourquoy donc le fruſtrer de ſon intention, en eludant ſon ordonnance?

Pourquoy la Superſtition en choſes Indifferentes, eſt reputée ſi criminelle.

Celuy qui par conſcience ſ' abſtient de ce qui n' eſt point defendu, ou ſ' aſſubjectit à ce qui eſt laiſſé à ſa liberté, ne ſemble pecher que par excez d' obeiſſance. Eſt-ce donc un ſi grand crime?

Je laiſſe à part le tort que ceſte Superſtition fait à Dieu; mais d' ailleurs elle peche contre la Nature. Il y a des actions auſquelles Dieu a aſſubjecti l' homme; & y a des actions leſquelles il a aſſubjecties à l' homme. Celles-là, nous les appellons Neceſſaires; celles-ci ſont indifferentes. Or quand l' homme aſſubjectit ſa conſcience aux choſes meſmes qui luy ſont ſubjectes, par un tel renverſement il ſe degrade ſoy-meſme, & abandonne le rang auquel Dieu & la Nature l' ont placé. Combien donc ſont coulpables ceux qui enſeignent à faire ſcrupule preſque de toutes

choſes ? qui mettent des eſpines par tout ? qui par fantoſmes & vains eſpouvantaux effrayent les conſciences ? qui les garrottent & les chargent de mille fardeaux inutiles ?

Des Tables de la Loy, en General.

Conference des deux Eſcrits Miraculeux qui ſont rapportez dans la Sainte Hiſtoire.

CEs deux Eſcrits, qui ont eſté faicts ſans main d'homme, ſont, premierement celuy que Dieu forma ſur les Tables de pierre, contenant le Decalogue. En apres, celuy qu'il traça ſur la paroy de la ſale de *Belſçatſar*, exprimant la ruine prochaine de ce Monarque, *Dan.* 5. L'un fut faict toſt apres que les Iſraelites furent ſortis de la ſervitude d'*Egypte* : l'autre fut

faict lors qu' ils eſtoyent ſur le poinct de ſortir de la Captivité de *Babylone*. Eſt notable, que les Babyloniens avoyent faict perdre ce premier Eſcrit, lors qu' ils bruſlerent le Temple, où les Tables de la Loy eſtoyent gardées en l' Arche. Or pour s' eſtre puis apres eſlevez contre l' Autheur de ceſt Eſcrit, Dieu leur en fit voir un autre, qui contenoit l' arreſt de leur deſtruction, *Dan.* 5.23,24.

Combien de temps ont duré les Tables de la Loy. Conſideration ſur ce ſubject.

Je ne demande pas qu' eſt devenu ce precieux Eſcrit dont les caracteres eſtoyent l' ouvrage de Dieu meſme. Ces Tables n' ont plus eſté veuës depuis le bruſlement du premier Temple, dans lequel on croid qu' elles furent perdues, auſſi bien que l' Arche où elles eſtoyent encloſes.

Or depuis qu' elles furent données à *Moyſe*, juſques à ce qu' elles diſparurent, c' eſt à dire, juſques à la ruine

du Temple, ſe paſſerent 900 ans, & quelque peu d'avantage. Certains Chronologues en comptent 906. Les autres, 915. Les autres, 927. Les autres vont juſques à 930. Sur quoy on peut noter, que ſelon toutes les plus exactes ſupputations, la duree des Tables de la Loy n'a point ſurpaſſé le nombre des annees d'*Adam*, lequel ayant, le premier receu la Loy, eſcrite és Tables de ſon cœur, veſcut l'aage de 930 ans.

Pour le moins, il eſt certain, & ſemble fort remarquable, que ni la duree des Tables de la Loy, ni la vie d'homme quelconque, n'ont jamais attaint l'aage de mille ans. La Loy diſoit qui celuy qui l'accompliroit, vivroit à tousjours. Mais par faute de l'accomplir, la vie humaine n'eſt meſme jamais parvenue à mille ans. Et Dieu auſſi n'a point voulu que les Tables éſquelles il avoit renouvellé ceſte Loy qui offroit une vie eternelle, duraſſent juſques à la millieme annee.

Pourquoy l' Escriture dit quel est le plus grand de tous les Commandements, & ne dit jamais quel est le moindre de tous.

Combien qu' il y ait difference de degrez & de poids entre les Commandements, & que le Legislateur ait marqué celuy qui est le plus grand, & encore le second, ausquels tous les autres se rapportent; neantmoins il n'a jamais voulu dire quel est le moindre de tous, en l' une ou en l' autre Table. Il veut que nonobstant l' inegalité qu' est entr' eux, on les considere tous comme grands; veu qu' en la Loy il n' a rien qui ne soit grand en effect. D' avantage, il est necessaire de sçavoir quel est le plus grand Commandement en chascune des deux Tables, pource que tous les autres sont comme enchassez dans le plus grand. Mais de sçavoir quel est le moindre de tous, il n' est aucunement necessaire.

Comment on peut juger de deux divers Commandements, pour ſçavoir lequel eſt plus grand que l' autre.

Ceux qui concernent Dieu, & qui le touchent de plus pres, ou qui rendent l' homme plus ſemblable à Dieu, ceux-là ſont les plus grands. Plus grand, pour exemple, eſt ce qui regarde immediatement le ſervice de Dieu, que ce qui a d' autres fins, quoy que ſubordinées. Ainſi *Marie* avoit choiſi la meilleure part. Plus grand eſt le ſervice ſpirituel de Dieu, que le ſervice externe ; pource qu' il a plus de rapport avec Dieu, qui eſt Eſprit. Plus grande eſt la Charité que la Foy, ou que l' Eſperance ; pource que la charité eſt en Dieu, voire Dieu meſme eſt Charité, mais ni la Foy, ni l' Eſperance ne peuvent eſtre en luy. Car qu' eſt-ce que Dieu avroit à Croire ou à Eſperer ? Plus grande eſt l' œuvre de celuy qui ſauve la vie d' un homme, que de celuy qui l' enterre mort ; pource que le vivant porte l' image

de Dieu. Sur ce dernier exemple, je feray une digreſſion, non toutesfois eſloignée du ſubject.

Pourquoy, ſelon la Loy, c' eſtoit ſouïllure de toucher le corps mort d' une homme de bien qui avoit eſté meurtri ; & toutesfois ce n' eſtoit point ſouillure de toucher le meurtrier vivant.

On ſçait que quiconque touchoit un corps mort, meſme pour l' enſevelir, la Loy le declaroit ſouillé. Ainſi, un homme de bien ayant eſté tué, tous ceux qui le touchoyent apres ſa mort, tomboyent en ceſte irregularité Ceremoniale. Mais ſ' ils touchoyent le meurtrier, quoy qu' il euſt les mains encore toutes ſanglantes, ils n' encouroyent aucune ſouïllure. Ceſte Loy eſt eſtrange, & ſemble fort mal-aiſé d' en trouver la raiſon. Nous pouvons toutesfois dire que comme il y avoit diverſes cauſes de ſouïllure, celle du corps mort de l' homme provenoit de ce qu' il a perdu l' image de Dieu,

dont les traicts conſiſtent proprement en l'ame. Or un vivant, quoy que meurtrier, porte neantmoins encore, eu eſgard à la ſubſtance de l'ame raiſonnable, ceſte image, laquelle le mort n'a plus.

La Preface du Decalogue, Eſcoute Iſrael, &c.

Degrez entre les Nations, quant à l'amour ou la haine que Dieu leur a portée.

DEux Nations ont jadis eſté fameuſes pour deux raiſons contraires. L'une, comme eſtant la plus aimée de Dieu; aſçavoir *Iſrael*. L'autre, comme eſtant la plus haïe; aſçavoir *Hamalek*.

Entre les peuples que Dieu a eus en haine, l'*Idumeen* & l'*Egyptien* eſtoyent moins haïs que le *Moabite*, & le *Hammonite*; Et ceux-ci moins que le

Hamalekite. L' *Idumeen* & l' *Egyptien* eſtoyent exclus de la Congregation de l' Eternel, juſques à la troiſieme generation. Le *Moabite* & le *Hammonite* n' y entroyent pas meſme en la dixieme. Et le *Hamalekite* non ſeulement en eſtoit forlos pour jamais, mais auſſi eſtoit condamné à eſtre entierement extirpé de deſſoubs le ciel. C' eſt la ſeule Nation à laquelle Dieu a declaré guerre immortelle; la ſeule que jamais il ait commandé de ſupprimer totalement. Les cauſes de la difference que Dieu avoit miſe entre ces peuples infideles, ſont touchées au livre du *Deuteronome, chap.* 23. *v.* 1, *&c. & chap.* 25. *v.* 17. *&c.*

Pourquoy Nathanael eſt appellé Iſraelite, ou enfant d' Iſrael, *pluſtoſt qu' enfant de* Jacob, Joh. 1. 47.

On ſçait qu' *Iſrael* & *Jacob* n' eſtoyent qu' une meſme perſonne; & que ſes deſcendants ſont quelquesfois nommez enfants de *Jacob*, & quel-

quesfois enfants d'*Israel*. Non qu'il ſoit indifferent de les appeller de l'un ou de l'autre de ces deux noms. Car il y a des ſubjects & des circonſtances dans leſquelles ils doivent eſtre nommez pluſtoſt de l'un que de l'autre. Or laiſſant à part ce que les ſçavants ont pieça remarqué là deſſus, j'ay à produire ici une obſervation.

Le Souverain Prophete parlant de *Nathanael*, dit que c'eſtoit vrayement un Iſraelite, auquel n'y avoit point de fraude. Ceſt homme eſt donc loüé comme ſincere, & qui ne ſçavoit que c'eſt de circonven r perſonne. En ceſte qûalité, il n'eſtoit pas enfant de *Jacob*, qui avoit ſupplanté ſon frere, emblant la benediction d'iceluy, par une fauſſe ſuppoſition. *Jacob* avoit quelquesfois eſté frauduleux : mais *Iſrael* avoit tousjours eſté ſincere. Car n'eſtant encore que *Jacob*, il trompa & ſon frere & ſon pere meſme : mais depuis qu'il fut honnoré du titre d'*Iſrael*, ſes actions furent tousjours ſans fraude. A bon droit donc le nom d'

Iſraelite eſt donné à *Nathanael*, pluſtoſt que le nom d'enfant de *Jacob*. Et ici, comme en toute l'Eſcriture, ſe void le ſtyle admirable de la Sageſſe Divine, a qui ſeule appartient d'approprier les Noms à leurs vrais ſubjects.

Dieu ne fait jamais aucun Miracle pour atteſter on prouver ce que l'on peut ſçavoir Naturellement. Pourquoy donc a-il faict intervenir tant de Miracles en la publication de la Loy, veu qu'elle eſt naturellement cognue aux hommes?

Dieu ne fait rien de ſuperflu. Ceſt pourquoy il n'a onques ſuſcité des Prophetes ou envoyé des Anges pour predire des Eclipſes ou autres evenements que l'on peut prevoir par moyens ordinaires. Faloit-il donc que Dieu deſcendiſt du ciel en terre, avec une ſi miraculeuſe demonſtration de ſa gloire, pour venir dire aux hommes qu'il faut honnorer pere & mere? pour leur faire ſçavoir qu'il ne faut

point tuer, ni porter faux teſmoignage ?

Je laiſſe à dire que ceſte Loy qui a eſté publiée en *Sina*, contient des poincts leſquels on ne pouvoit ſçavoir que par revelation ſurnaturelle. Car jamais nous n' euſſions ſceu combien de jours Dieu employa à creer tout l'univers, ſi luy-meſme n' euſt revelé ce ſecret, lequel il exprime dans le quatrieme commandement du Decalogue. Mais d' abondant, ce que la Loy porte en ſon frontiſpice, Je ſuis l'Eternel ton Dieu, ne ſe pouvoit ſçavoir par aucun moyen naturel.

Pour eſclaircir ceci, nous devons nous reſſouvenir que jamais Dieu ne ſe dit eſtre le Dieu de ceux qu'il hait. La relation contenue en ces mots, Je ſuis ton Dieu, eſt une expreſſion de bienuveillance & de grace. Or ceſte ſienne bienuveillance ſalutaire ne pouvoit eſtre ſceuë par aucune voix de la Nature. Diſons encore. Il y a deux poincts à diſtinguer ici. L' un, Qu'il y a un Dieu. L' autre, Qu' il eſt

Noſtre Dieu. Le premier, aſçavoir, qu'il y a un Dieu, eſt eſcrit naturellement au cœur de l'homme. C'eſt pourquoy jamais Ange n'eſt deſcendu du ciel pour venir dire aux hommes qu'il y a un Dieu. Mais pour leur faire ſçavoir que Dieu eſt leur Dieu, pour les aſſeurer de ſa bienveillance, pour leur porter ordre de ſa part, & en ſomme, pour atteſter & confirmer ce qu'ils ne pouvoyent apprendre d'aucun principe Naturel, Dieu a faict voir des Miracles, il a faict parler les Anges, voire luy-meſme a parlé.

Le Premier Commandement.

Tu n' auras point d' autres dieux, &c.

Conſideration des temps éſquels l' Atheïſme & la Superſtition ont regné generalement.

DEux crimes ſont prohibez en ce premier Commandement de la Loy. L' un, de n' avoir point de Dieu; et l' autre, d' en avoir plus d' un. Ces deux pechez ſont fort anciens dans le monde. Neantmoins, il ſemble que l' Atheïſme ait eſté le premier, ou au moins, la Profanation qui approche de l' Atheïſme. Nous ne liſons point qu' avant le Deluge il y ait eu aucune Idolatrie parmi les hommes. La Ste Hiſtoire (*Gen. 6.*) marquant la cauſe de leur deſtruction, ſemble pluſtoſt les accuſer de n' avoir point eu de

Dieu, que d' en avoir eu plusieurs. Depuis le Deluge, encore que l' Atheïsme soit demeuré sur la terre, neantmoins l' Idolatrie a tousjours esté beaucoup plus generale. Mais comme la corruption du genre humain a commencé par l' Atheïsme ou Profanation, il semble qu' elle vueille y retourner. Les premiers siecles ont esté Athees; les aages suyvants ont esté Idolatres; & les derniers, auſquels nous sommes parvenus, sont desja tous disposez à l' Atheïsme. Et quand le Fils de l' homme viendra, il ne trouvera point de foy en la terre.

Par l' exemple des Pharisiens & des Sadduciens, est monstré que Dieu fait plustost grace à un Superstitieux qu' à un Profane.

Le Pharisien estoit Supestitieux; mais le Sadducien enclinoit a l' Atheïsme, puis qu' il ne croyoit point l' immortalité de l' ame, ni la resurrection du corps, ni la vie à venir. Or nous

trouvons que plusieurs Pharisiens, non obstant la malignité dont ils estoyent preoccupez, ont esté rendus capables de la Foy, & ont receu l'Evangile. Un des plus notables de ceste Secte, asçavoir *Nicodeme*, employa ses moyens & ses mains à la sepulture de Christ. Mais jamais nous ne lisons qu'aucun Sadducien ait esté converti au Christianisme. Non que Dieu ait manqué de bonté ou de puissance pour les convertir; ains, comme il semble, il a voulu faire voir, en desdaignant de les faire ses disciples, que le profane luy est plus à contre cœur, que le Superstitieux. Tel Pharisien qui mesme avoit persecuté l'Eglise, a esté promeu jusques à l'Apostolat. Mais nul Sadducien n'est pas mesme parvenu à la qualité de disciple.

La vraye Religion, la plus facile. Folie des Payens affectants multitude de dieux.

Les fausses Religions ont mille ob-

jects, mille destours penibles. Et chascune d' icelles entraine l' Esprit humain, tantost vers un precipice, tantost vers l' autre. Mais la vraye Religion n' a qu' un Dieu, un Mediateur, un Sacrifice d' expiation, une Foy justifiante, un Baptesme, un Corps mystique, & un seul Esprit. Tant plus on multiplie ceste Unité, tant moins on a de Religion.

Mais les povres Payens l' entendoyent tout au contraire. Car ceux qui avoyent le plus grand nombre de dieux, s' estimoyent les plus religieux. La sagesse des Grecs & des Romains cerchoit tous les dieux qu' elle oyoit nommer, voire tous ceux qu' elle pouvoit s' imaginer; croyant qu' avoir beaucoup de dieux, c' estoit avoir beaucoup de Religion.

Consideration sur l' adoration des Anges.

L' Idolatrie la plus specieuse a esté l' adoration des Anges; creatures si nobles, & si esleyées au dessus de

nous. Ces Esprits celestes sont quelquesfois venus parler aux hommes; mais leur communication a tousjours esté courte. Ils n' ont presque faict que passer, sans donner loisir de les recognoistre. Or il semble que la Sapience de Dieu ait voulu que chacune de leurs apparitions ait esté de peu de durée, pour ne donner temps à la curiosité & à la foiblesse de l' homme, qu 'encline à Superstition, de leur faire des demandes hors du subject, ou d' idolatrer leur presence. Celuy de tous les mortels que les Anges ont le plus longuement entretenu pour une fois, a esté St. *Jean* le Theologien; lequel se laissa transporter à un excez de submission envers eux, *Apoc.* 19. & 22. Et depuis, les Anges ont cessé de parler aux hommes.

D' une espece, d' Idolatrie fort subtile, & ordinaire.

Plusieurs du vulgaire disent qu' ils

mettent leur confiance en la vraye Religion, en leurs Prieres, en la justice de leur Cause, qui est celle de Dieu mesme. Il leur semblera fort estrange si on leur dit qu' ils se trompent, & qu'il ne faut point se fier ni en la Religion, quoy que vraye; ni en aucun des actes d'icelle; ni en nostre bon Droict, encore que Dieu mesme y ait interest.

Mais ils doivent considerer que nous ne pouvons & ne devons mettre nostre foy qu'en Dieu. Or la Religion n'est pas Dieu. La Religion est le service que l'homme rend à Dieu, mais elle n'est pas Dieu mesme. L'Arche de l'Alliance, qui contenoit les Tables de la Loy, est appelleé la force de Dieu, & sa gloire. Et neantmoins il souffrit qu'elle fust prinse & menée en triomphe par ses enemis, *Psal.* 78. 61. Nostre Foy ne se termine pas en la qualité que Dieu donne à une Cause, ni en l'interest qu'il y prend, ains elle se termine en Dieu mesme, qui est son object formel. Ceste

distinction, que plusieurs jugeront inutile ou peu solide, est toutesfois necessaire. Et faute d' y prendre garde, on tombe en une idolatrie imperceptible, & qui est fort commune.

Pourquoy un homme qui a des faux dieux, ne les quitte point si aisément qu' un autre homme quitte le vray Dieu.

Les Israelites autresfois estoyent moins constants au service du vray Dieu, que les Payens au culte de leurs Idoles. Cela leur est reproché en *Jeremie, Chap.* 2. Passez par les Isles de *Kittim*, & voyez, &c. y a-il aucune nation qui ait changé de dieux, lesquels toutesfois ne sont pas dieux ? Mais mon peuple a changé sa gloire en ce qui ne profite de rien.

Ceci est naturel, & un effect de la foibleſſe du jugement humain. Naturellement, tous hommes desirent avoir un dieu qui ait quelque proportion avec eux, & qui ne soit point trop esloigné de la portee de leur esprit.

De là vient que ſi un homme veut faire election d'une Deité, il choiſira pluſtoſt tout autre dieu que le vray Dieu. Le vray Dieu eſt infiniment eſlevé au deſſus de l'homme; & entre ſon eſſence & la noſtre, il y a une diſtance ſans meſure. Mais toute autre Deité que l'on puiſſe ſi-imaginer, ſe trouve proportionnée à l'eſprit humain, & dans quelque proximité qui fait qu'il ſ'y attache plus facilement, & ſ'y arreſte plus volontiers, & ſ'en depart avec plus de peine. Et au contraire, il luy eſt plus difficile d'adherer à un Dieu qui eſt ſi loing & de nos ſens & de noſtre Intelligence.

Le Deuxieme Commandement.

Tu ne te feras Image, &c.

Lequel eſt plus pernicieux ; Ou celuy qui adjouſte aux ordonnances de Dieu ; Ou celuy qui en retranche ?

TOutes les corruptions qui ſurviennent dans la Religion, ſe font par l'un ou par l'autre de ces deux moyens, aſçavoir, ou par addition, ou par ſubtraction. Tous les deux ſont marquez & cenſurez en la cloſture de la Bible, *Apoc.* 22. 18, 19. Toutesfois il ſemble que l'un eſt plus dangereux & plus enorme que l'autre.

L'un mene à la Superſtition, & l'autre tend à l'Atheiſme. Celuy qui adjouſte aux regles que Dieu a preſcrites, ſe rend ſuperſtitieux : Et celuy qui en oſte, devient libertin. L'un

se charge de fardeaux superflus : Et l'autre secouë le joug necessaire que Dieu luy impose. Or si un homme oste un poinct de la Religion, & en oste encore un autre, & continue toujours d'en oster, à la fin il ne luy restera plus de Religion. Ainsi void on que ces retranchements ou diminutions aboutissent finalement à l'Atheisme, qui est beaucoup pire que la Superstition.

Ces deux Sectes si fameuses en l'Histoire du Nouveau Testament, asçavoir le Phariſaisme & le Sadduceisme, logeoyent en ces deux extremitez. Le Phariſien adjoustoit ses Traditions à l'Escriture, & y joignoit une infinité d'ordonnances. Le Sadducien supprimoit une grande partie de l'Escriture, voire tous les Prophetes, excepté *Moyse*. Hanneantissoit la resurrection des morts, nioit l'existence des Anges & de tous Esprits, & en plusieurs sortes mutiloit la Religion, la tournant presque en Atheisme.

Quelquesfois il advient que l'on re-

tranche de l'Escriture, en faveur de la Superstition. L'Eglise Romaine oste du Decalogue ce deuxiéme Commandement, ou le confond dans le premier, ou le fouſtrait aux yeux & aux oreilles des peuples.

La qualité des peintures que repréſentent les Hiſtoires de la Bible.

Pluſieurs matieres y a-il leſquelles ſe monſtrent plus clairement en un pourtraict qu' en un diſcours. La fabrique du Tabernacle, l'architecture du Temple, les dimenſions, les eſtages & diverſes loges de l'Arche de *Noé*, nous ſont plus perceptibles en une peinture oculaire, qu'en la deſcription verbale que la Bible nous en donne. Certes on void mieux la ſituation & les meſures du pays de *Canaan*, dans une Carte Chorographique, que dans l'Hiſtoire de *Joſué*.

Mais ce qui nous eſt le plus clair & le plus facile, n'eſt pas toutesfois le plus

excellent. Ces peintures ne ſont pas Divines, comme ſont les paroles de l' Eſcriture. Une repreſentation viſible du Temple de *Solomon*, eſt une figure purement humaine : mais la repreſentation verbale de ce meſme Temple, exhibée par les termes de l' Eſcriture, eſt un ouvrage Divin. L' effigie d' un homme crucifié eſt-elle auſſi Divine que les paroles des Evangeliſtes deſcrivants le Paſſion de Chriſt ? Ou meſme eſt-elle comparable à une prediction en laquelle Jeſus Chriſt eſt pourtrait devant nos yeux,& crucifié entre nous ? *Gal.* 3.1. Ou eſt-elle authoriſée de Dieu, pour planter la foy dans nos cœurs ? En pluſieurs narrations, la peinture peut voirement ſervir d' aide à l' intelligence de l' Hiſtoire : mais elle ne peut jamais eſtre ni organe, ni objeƈt de noſtre foy.

Nul n' a jamais faict aucune image de Dieu, excepté Dieu meſme.

Il n' y a que Dieu qui puiſſe faire l' Image de Dieu. L' homme ſeul eſt ceſte Image, entre toutes les creatures viſibles : mais il ne peut la former en un autre ſubject, ni meſme en un autre homme. Un pere meſme ne la tranſmet pas à ſes enfans. Car quoy qu' ils portent auſſi ceſte Image, toutesfois ils ne la reçoivent pas de luy, ains de Dieu immediatement, lequel ſeul imprime en eux ſa reſſemblance. L' Eſcriture marque ceſte diſtinction, quand elle dit que Dieu fit l' homme à la ſemblance de Dieu ; mais qu' *Adam* engendra *Seth* à ſa propre ſemblance, *Gen.* 5. 1, 3. L' homme produit ſes enfans à l' image de l' homme ; mais Dieu ſeul les forme à l' Image de Dieu. Auſſi l' Ame, en laquelle proprement conſiſtent les traicts de ceſte Image Divine, n' eſt point l' ouvrage de l' homme.

Pourquoy Dieu, qui eſt ſouvent apparu en forme viſible, ne voulut point ſe monſtrer en ceſte ſorte lors qu' il publia la Loy.

Il ſe fit voir aux Anciens d' Iſrael, & ſous ſes pieds y avoit comme un ouvrage de quarreaux de ſapphir, *Exod.* 24. 10. Il ſe fit voir à *Daniel*, ſous la figure d' un vieillard, *Dan.* 7. Il s'eſt encore fait voir quelques autres fois, en forme viſible. Mais lors qu' il deſcendit pour prononcer la Loy, quoy qu' il donnaſt pluſieurs ſignes illuſtres de ſa preſence, toutesfois il ne voulut point paroiſtre en figure d' homme, ni faire voir aucun autre object qui ſemblaſt le repreſenter. Pourquoy non alors auſſi bien qu' en ces autres occurrences ?

La Sageſſe de Dieu n' a point jugé qu' il fuſt convenable de ſe monſtrer ſous quelque reſemblance, lors meſme qu' il defendoit de luy faire aucune reſemblance. Car combien qu' il n'

ait jamais permis qu' on le repreſentaſt meſme ſoubs des formes ſemblables à celles qu' il a exhibées en ſes apparitions ; il eſtoit neantmoins à propos de n' en faire pas meſme voir aucune, lors qu' il defendoit de le repreſenter ſous aucune forme. Si alors il euſt paru en quelque figure viſible, on euſt penſé qu' il eſtoit licite de le repreſenter au moins en la forme ſous laquelle il ſe monſtroit alors, veu que c' eſtoit en la publication de la Loy, qui ſe donnoit pour apprendre aux hommes ce qu' ils doivent faire. Dieu meſme nous dit pourquoy en ceſte action il ſ' eſt abſtenu de ſe faire voir en la ſorte qu' il ſ' eſtre monſtré dans pluſieurs autres revelations. *Deut.* 4. 11, 15, 16. Vous entendiez une voix parlante, mais vous ne voyiez reſſemblance aucune, &c. Vous n' avez veu reſſemblance aucune au jour que l' Eternel a parlé à vous en *Horeb* du milieu de feu. De peur que vous ne vous corrompiez, & ne vous faciez image tail-

lée, ou reſſemblance qui vous repre-ſente choſe quelconque, &c.

Si nous avions le vray pourtrait du viſage de Jeſus Chriſt homme, quel eſtat fou-droit-il en faire ?

Si j' avoye un tel tableau, je le con-ſerveroy comme treſ-precieux, non ſeulement plus que toute autre pein-ture, ains comme l' un des plus dignes objects de la veuë de l' homme. Mais je feroye tousjours plus d' eſtat du moindre Chreſtien, que d 'un tel pourtrait. Car un Chreſtien repre-ſente Chriſt beaucoup mieux que ne fait une peinture. Un vray corps humain, animé non ſeulement d' une ame raiſonnable, ains encore de l' E-ſprit de Chriſt, ne reſſemble-il pas mieux à Chriſt, qu' une effigie mor-te, ou qn' une figure qui n' exprime que quelques lineaments ſuperfici-els ? Je di plus ; Que ſi on vouloit abuſer d' un tel pourtrait, & l' i-dolatrer, je voudroye en faire ce qu'

Ezechias fit du Serpent d' airain, 2 *Roix* 18.14.

Difference notable entre l' une des figures qui ont repreſenté Chriſt, & celles qui ont repreſenté les Anges. Conſideration ſur ce ſubject.

En l' Ancien Teſtament, Chriſt a eſté repreſenté par l' image d' un Serpent poſé ſur une perche, hors du Tabernacle, en lieu deſcouvert. Mais les Anges ont eſté repreſentez par des faces d' hommes ayants ailes, placées ſur l' Arche meſme, dans le lieu Treſ-ſaint. Si vous conſiderez ces figures & leurs logements, celle de Chriſt eſtoit grandement inferieure, à celle des Anges. Et ſi la vraye image de Chriſt conſiſtoit és lineaments externes, la forme de l' homme y euſt eſté plus propre que celle du Serpent.

Pourquoy en l' Apocalypse Jesus Christ homme est depeint seulement en figures paraboliques, plustost qu'en la forme naturelle de son corps.

Nous l' y voyons paroistre avec sept estoiles en sa main droite, & un glaive à deux trenchans sortant de sa bouche. Nous l' y voyons vestu d' une robbe teinte en sang, & monté sur un cheval blanc. Nous l' y voyons mesme en forme d' un Agneau occis, ayant sept cornes & sept yeux. Mais jamais nous n' y voyons, ni en aucun lieu de l' Histoire Sainte, la figure de son visage naturel. Pour nous apprendre qu' il nous faut le chercher plustost dans la description de ses vertus, que dans l' idee des traits de sa face.

Pourquoy entre tant de merveilles que Dieu a faites, jamais il n' a fait parler aucune Image.

Dieu a prodoit une infinité de Mi-

racles de toutes ſortes, mais onques il n' a fait qu' une Image parlaſt. Il y avoit des Cherubins dans le Tabernacle & dans le Temple, & Dieu faiſoit ouyr ſa voix de deſſous le Propitiatoire ſur lequel ces ſtatues eſtoyent poſées, mais on ne lit point qu' elles ayent jamais prononcé un mot. Jamais auſſi le Fils de Dieu n' a fait tel miracle, ni ſes Diſciples. Sans doute, Dieu n' a pas voulu que les hommes euſſent ce pretexte pour couvrir leur idolatrie. Car ſi quelque Image euſt parlé, on euſt facilement creu qu' il y avoit quelque vertu Divine encloſe en tel ſimulacre. C' eſt pourquoy le diable a fait ce que Dieu n' a voulu faire. Car ſouvent il a parlé en pluſieurs idoles, afin d' obliger les hommes à les conſulter & ſervir. Au 13. de l' *Apocalypſe, ver.* 15. ce miracle eſt compté entre ceux de la ſeconde Beſte, quelle fit parler une Image. Aureſte, quant meſme Dieu en avroit fait parler quelqu' une, comme pluſieurs le ſuppoſent, elle n'

en ſeroit pas plus adorable que l'aſneſſe de *Balaam*, ſi elle eſtoit encor' au monde.

La Menace & la Promeſſe annexees au deuxieme Commandement.

Deux ſortes de pecheurs deſquels Dieu ſe moque.

Tous pecheurs ſont dignes du courroux de Dieu ; mais il y en a deux qui ſont dignes de riſee, auſſi bien que de ſa colere. L'un c' eſt l' Orgueilleux ; & l'autre, c' eſt l' Idolatre. Et de tous les deux nous liſons que Dieu ſe moque. De l'Orgueilleux : comme au *Pſea.* 2. Celuy qui reſide és cieux, ſ'en rira ; le Seigneur ſ'en moquera. Et en *Eſaie* 14. il brocarde le Roy de *Babylone*, de qui l'orgueil alloit eſtre ſuyvi de ruine. Et ſemble auſſi que Dieu ſe moquoit des

orgueilleuſes pretenſions de noſtre grand ayeul, quand il diſoit, Voici, *Adam* eſt devenu comme un de nous. Il ſe moque auſſi de l' Idolatre, du Superſtitieux, & de celuy qui conſulte les devins. Ainſi diſoit-il aux Iſraelites qu' il avoit chaſtiez de leurs Idolatries, Criez vers les dieux que vous avez choiſis, afin qu' ils vous delivrent, *Jug.* 10. 14. *Jerem.* 2. 28. Ainſi le Prophete *Elie* ſe riant des *Baalites*, leur diſoit qu' ils criaſſent bien fort, afin que ceſte Idole les peuſt entendre.

Les admirables proportions que Dieu tient en la diſpenſation de ſes Jugements.

Voici un poinct merveilleuſement obſcur, & un ſubject duquel il eſt impoſſible de trouver le fonds. Noſtre eſprit ne peut voir pourquoy Dieu chaſtie l' un pluſtoſt que l' autre, pourquoy de telle eſpece de chaſtiment, pourquoy plus toſt ou plus tard, pourquoy en telle meſure,

pourquoy ſi longuement ou ſi peu de temps; Et autres cauſes de tant de diverſitez qui ſ' y voyent. Si eſt-ce que ceſte ſouveraine Sapience ne fait rien qui ne ſoit parfaictement regulier, encore que ſes effects nous ſemblent ſi confus.

Quelquesfois, Dieu regarde à l'eſpece & qualité du crime. Quand nous ſommes en une affliction, ce n'eſt point aſſez de ſçavoir dire en general, qu'elle nous eſt advenue pour nos pechez. Il y a tousjours certains crimes entre les autres, qui ſont la cauſe particuliere de telle ou de telle calamité. Ainſi les Nations que Dieu menaçoit par *Amos, Chap.* 1. *&* 2. eſtoyent coulpables de pluſieurs pechez enormes, mais il y en avoit un entre les autres, en chaſcune d' icelles, pour lequel elles eſtoyent condamnées. Damas, pour avoir froiſſé *Galaad* avec herſes de fer. *Gaza* & *Tyr*, pour avoir livré les Juifs en captivité. *Edom*, pour avoir pourſuyvi ſon frere à l' eſpee. *Moab*, pour avoir

bruſlé les os du Roy d' *Edom*, &c.

Quelquesfois, Dieu marque particulierement ceux qui donnent le premier exemple du mal, & les traitte plus rudement. Ainſi *Jerico*, d' autant que ce fut la premiere ville qui ferma les portes à Iſrael, fut expoſée à l' Interdict. Ainſi *Amalek*, pour avoir eſté le premier qui fit la guerre au peuple de Dieu, fut condamné à une entiere deſtruction. Ainſi *Nadab* & *Abihu*, pource qu' ils furent les premiers infracteurs de la Loy Ceremoniale, depuis l' eſtabliſſment du Sacerdoce d' *Aaron*, furent devorez par le feu. Ainſi *Ananias* & *Sapphira*, les premiers qui mentirent à Dieu, dans les commencements de l' Egliſe Chreſtienne, furent punis d' un ſupplice miraculeux.

Quelquesfois, Dieu regarde au nombre des crimes. Rarement punit-il un homme ou un peuple pour la premiere faute. Quand il condamna les Iſraelites de l' aage de vingt ans & au deſſus, à mourir tous au Deſert,

ce fut à l'occasion du dixieme peché National qu'ils avoyent commis, Car Dieu se plaignit qu'ils l'avoyent desia tenté par dix fois, *Nombr.* 14. 22.

Quelquesfois, Dieu regarde à la mesure & à la duree des pechez; & attend de les punir, jusques à ce qu'ils soyent montez à certaine hauteur. Il ne voulut point mettre *Abraham* en possession de la terre Promise, pource que l'iniquité des Amorrheens n'estoit pas encore accomplie, *Gen.* 15. *v.* 16.

Quelquesfois, Dieu regarde à quelque circonstance qui touche le crime. Pour 40 jours que les Israelites avoyent employez à espier la terre de *Canaan*, ils furent condamnez à un exil de 40 ans au Desert, en haine de leur murmure, *Numb.* 14. 34. Pour avoir negligé les Sabbaths de la terre, laquelle il faloit laisser reposer de 7 en 7 ans, ils furent captifs l'espace de 70 ans hors de leur terre, 2 *Chron.* 36. 21. Le Roy *Hozias*, pour s'estre ingeré d'entrer au lieu Saint, & avoir attenté

attenté d'y faire les fonctions qui n'appartenoyent qu'aux Sacrificateurs, fut frappé d'une maladie dont le jugement appartenoit aux Sacrificateurs, aſçavoir de la lepre ; Et fut chaſſé non ſeulement du Temple, ains auſſi de la ſocieté des hommes.

Quelquesfois, Dieu employe un criminel, pour en chaſtier un autre qui a commis pareille offenſe. Il y a meſme certaines analogies ſecretes, en tels jugements. Le Serpent avoit induit l'homme à deſdaigner les fruits que Dieu luy avoit donnez, & l'avoit porté à en deſirer un qui luy eſtoit defendu. Les Iſraelites meſpriſerent la manne, l'aliment ordinaire que Dieu leur donnoit, & convoiterent les fruits d'*Egypte*, que Dieu leur avoit oſtez. Leur peché, ſemblable à celuy du Serpent, fut puni par la morſure des Serpents qui furent envoyez contr'eux. *Nomb.* 21.5,6.

Quelquesfois, Dieu practique la Loy du Talion, ou autrement il envoye des peines qui reſpondent à la

forme, ou à la nature du crime. Nous en avons un exemple en *Adoni-bezek*, *Jug.* 1. 7. Et on en void une infinité d'autres, & dans l'Escriture, & dans l'experience.

Quelquefois, Dieu regarde au nombre des coulpables & des justes, & aux proportions qu'il trouve entre les crimes des uns, & les vertus des autres. S'il y eust eu dix justes en *Sodome*, elle n'eust point esté destruite.

Quelquesfois, les pecheurs sont traittez selon la mesure de la cognoissance qu'ils ont euë. Par ceste regle, le jugement commence par la maison de Dieu. Et *Jerusalem* a esté ruinée avant que les nations Payennes, 1 *Pier.* 4. 17. *Jerem.* 25. 18. &c.

Quelquesfois, Dieu considere les personnes des ancestres. Ou à leur occasion, il chastie les enfans, notamment quand ils ont accompli la mesure de leurs peres, *Matth.* 23. 32.

Et finalement, combien que Dieu n'affige que des pecheurs, toutef-

fois il ne les afflige pas tousjours pour leurs pechez, ains souvent pour autres causes, *Jeh.* 9. 2, 3.

De qui sont descendus les peuples qui vont tous nuds.

On sçait qu' il y a plusieurs nations entre lesquelles la nudité du corps n'est point reputée honteuse. Une grand partie des habitans d' *Afrique*, & les naturels de l' Inde Occidentale se monstrent sans autre couverture que leur propre peau. Or il conste, & c'est un poinct fort remarquable, que ces peuples-là, au moins tous les Africains sont venus de *Cam*, l' un des trois fils de *Noé*. Car l' Histoire de la *Genese*, *chap.* 10. en la description des peuplades qui se firent tost apres le Deluge, nous fait voir que les descendants de *Cam* se logerent la plus-part en *Egypte*, *Lybie*, & autres Provinces voisines, d' où sans doute ils s' espandirent par tout le Continent de l' *Afrique*, & par les Isles pro-

chaines, puis en fin donnerent jusques en l'Occident. Ceste brutalité qui se void encore aviourd'huy en ces nations despouïllées de toute vergongne, semble estre demeurée en eux pour marque de l'impudence de leur ayeul, qui descouvrit la nudité de son pere, *Gen.*9.22. Et ceci est esmerveillable, qu'apres tant de siecles, tant de peuples expriment encore la turpitude d'un ancestre esloigné de tant de degrez.

Le nombre des Generations nommées en ceste Promesse.

Plusieurs freres ne sont comptez que pour une Generation; d'autant qu'ils sont tous en un mesme degré de Descente. Ainsi les douze fils de *Jacob* ensemble n'estoyent qu'une Generation; & ce qui est remarquable, la douzieme née depuis le Deluge. Car en la Genealogie du peuple de Dieu, nous trouvons depuis *Arphaxad*, le premier de tous ceux

qui naſquirent apres ceſte inondation univerſelle, Douze Generations juſques aux douze fils de *Jacob*. Aſçavoir, 1 *Arphaxad*, 2 *Sçelah*, 3 *Heber*, 4 *Peleg*, 5 *Rehu*, 6 *Serug*, 7 *Nacor*, 8 *Therah*, 9 *Abraham*, 10 *Iſaac*, 11 *Jacob*, 12 les douze Patriarches ; aſçavoir, *Reuben*, *Simeon*, *&c.*

Or en prenant les Generations en ce ſens, & les comptant pour autant de degrez, nous trouvons que depuis le commencement du monde juſques à maintenant, il n' y a point encore eu mille Generations ; voire il eſt impoſſible qu' il y en ait eu autant. Car quant chaſcun de tous les hommes qui ont eſté depuis la Creation, auroit eſté pere en l' aage de 10 ans, en une ſucceſſion continuelle, ſi eſt-ce qu' il n' y ſçavroit encore avoir 600 Generations eſcheuës, veu que le monde n' a point encore duré 6000 ans. Mais en effect, le nombre des Generations depuis le premier homme, eſt bien eſloigné de Mille. Jeſus Chriſt, qui naſquit peu avant l' an

4000 du monde, n'eſtoit que la 75 Generation depuis *Adam*; comme ſa Genealogie le monſtre, *Luc.* 3. 23, &c. Tout ceci fait meſme juger que jamais la race d'*Adam* n'arrivera juſques à la Millieme Generation; Ou il faudroit que le monde duraſt encore beaucoup plus long temps qu'il n'a duré juſques aviourd'huy. Ce qui eſt contre toute apparence.

Mais pourquoy donc eſt-ce que le Legiſlateur promet d'eſtre miſericordieux envers la millieme Generation, veu qu'elle n'a jamais eſté, & vrayſemblablement ne ſera jamais? Le ſens en eſt, que quant la race du fidele ſ'eſtendroit meſme juſques à la millieme generation, Dieu eſtendra ſa miſericorde ſur elle.

Exemples merveilleux de divers ſubjects éſquels Dieu a fait voir & ſa Grace & ſa Juſtice.

Dieu a monſtré ces deux ſiennes Vertus conjoinctement, & neant

moins distinctement, en mesme temps, & en mesmes endroits. Elles se sont desployées, au Ciel, en la famille du premier homme, en l'Arche, en la tente d'*Abraham* pere des croyans, en celle d'*Isaac*, au throne d'Israel, en l'Apostolat, & dans le supplice mesme des malfaiteurs. En chascun de ces lieux, Dieu a fait voir deux exemples illustres; l'un de sa Grace, & l'autre de sa Justice.

Au Ciel; les bons Anges, qui ont esté Esleus; Et les malins Esprits, lesquels il a chassez du ciel.

En la famille d'*Adam*, nous avons *Abel* & *Cain*; Dieu regarda à l'oblation de l'un, & rebuta celle de l'autre.

En celle de *Noé*, se voyent *Sem* & *Cam*; l'un fut benit, l'autre fut frappé de malediction.

En la maison d'*Abraham*, nous trouvons *Isaac* & *Ismael*, *Gal.* 4. l'un enfant de la promesse, l'autre selon la chair.

En celle d'*Isaac*, on void *Jacob* &

Esau; l'un aimé de Dieu, l'autre qui a esté haï de luy.

Entre les Roix d'*Israel*, *David* & *Saul*; l'un qui a esté selon le cœur de Dieu, l'autre qui a esté rejetté.

Entre les Apostres, S. *Pierre* & *Judas*; l'un qui a receu misericorde, l'autre qui est peri en desespoir.

En la croix mesme, les deux brigands crucifiez aupres de Christ; l'un qui obtient grace, l'autre qui meurt en impenitence.

Le semblable se lit en la Parabole du Peager & du Pharisien, qui estoyent au Temple : l'un retourna justifiéen sa maison; l'autre fut laissé en son orgueil. Ainsi au dernier jour, deux seront en un mesme lict : l'un sera prins, & l'autre laissé.

Pourquoy autresfois Dieu prenoit un soin si particulier des Patriarches & de leurs enfans, mesme de ceux qui estoyent mauvais: Et aujourd' huy il ne donne plus de telles addresses qu' il leur donnoit.

Certes, la mesme affliction en laquelle estoit *Agar*, lors qu' elle n'attendoit que la mort de son *Ismael*, peut advenir à plusieurs autres meres; ausquelles toutesfois Dieu n' envoyera pas des Anges pour les asseurer de la vie de leurs enfans, ou de leur prosperité future, *Gen.* 21.15, *&c.* Plusieurs femmes aussi peuvent estre en telle destresse qu'estoit *Rebecca*, lors qu' elle portoit deux gemeaux: Et toutesfois Dieu ne leur donnera point d' oracle pour leur faire sçavoir ce qui doit advenir à leurs enfans, *Gen.* 25.22, &c. Or entre plusieurs raisons de ce soing extraordinaire que Dieu a eu de telles personnes, il faut considerer qu' en elles estoyent enclos des

peuples entiers. *Rebecca* portoit deux Nations en ſes flancs, *Gen.* 25. 23. Faut-il trouver eſtrange que Dieu ait teſmoigné un ſoin particulier pour ceux qu'il avoit deſtinez à eſtre peres de Nations ? D'avantage, ces deux gemeaux eſtoyent conſiderables en une autre qualité. C'eſt que Dieu les vouloit faire ou exemples ou types de ce grand myſtere de l'Election & Reprobation, comme l'Apoſtre l'enſeigne, *Rom.* 9. *v.* 10, &c. De meſme, *Agar* & *Iſmael* eſtoyent marquez de la main de Dieu, pour eſtre auſſi figures d'un autre myſtere, traicté par le meſme Apoſtre, *Gal.* 4. 24, &c. La naiſſance & les conditions de ces perſonnes-la, voire pluſieurs de leurs actions qui ſemblent meſme contemptibles & ridicules, eſtoyent pleines de myſteres ; à raiſon dequoy, Dieu intervenoit extraordinairement en leur conſervation & en leur conduite.

Pourquoy Dieu n'ayant employé que 6 jours à bastir le Monde, en employa 7 à ruiner les murailles de Jerico.

Ceste ville, la premiere que les Israelites conquirent apres avoir passé le *Iordain*, leur fut livrée sans coup ferir. Ses murs ne furent point battus de machines, ni renversez par la mine ou par la sappe. La seule presence de l'Arche de Dieu, accompagnée de sept Sacrificateurs sonnants des cors de beliers, & circuïssants la ville, fit trebucher toutes les murailles. Mais ceste procedure dura 7 jours. Car premierement on tournoya tout autour de *Ierico*, par 6 jours; une fois par jour. En apres, au 7 jour la ville fut encore circuïe par 7 fois. Et à la 7 fois, au son des cors, le peuple jettant cris d'esiouïssance, tout le circuit des murailles tomba, laissant la ville entierement desmantelée, *Ios.* 6.

Or entre les remarques qui se peuvent faire là dessus, est à considerer

pourquoy Dieu, qui pouvoit en un moment & par le seul souffle de sa bouche abbattre les plus fermes remparts, a voulu employer tant de jours & une si longue suite de formalitez reiterées, avant que passer à ceste demolition ? Et mesme, pourquoy elle n' a esté faite qu' au 7 jour, veu que le Monde entier a esté achevé dans le 6 de la Creation ? Faloit-il plus de temps pour destruire une ville, que pour construire tout l' univers ? Certes, en ceste exemple, comme en une infinité d' autres, Dieu a voulu monstrer que sa main travaille plus lentement à ruiner, qu' à bastir ; à desfaire le moindre de ses ouvrages, qu' à former le plus grand d' iceux. Et de mesme, sa Justice ne va que jusques à la troisieme ou quatrieme generation, en lieu que sa misericorde s' estend jusques à la millieme.

Le 3 Commandement.

Tu ne prendras point le nom de l'Eternel, &c.

Pourquoy Dieu prononce deux fois un mesme mot, en un mesme propos. Contre les sermens vitifs.

NOus trouvons que Dieu parlant aux hommes, a quelquesfois redoublé ses paroles, redisant un mesme mot, tout d'une suite. Dans le langage des hommes, ces repetitions ne servent qu'à donner emphase au discours, ou à l'imprimer plus fort en l'esprit, ou en la memoire de l'auditeur. Mais dans le langage de Dieu, elles sont bien d'autre importance. Quand Dieu prononce une mesme parole deux fois, d'un fil continu, il veut dire qu'elle est irrevocable, & ne se peut acunement changer. On

ſçait que Dieu a revoqué ou caſſé quelques uns de ſes arreſts ; comme celuy qui portoit que dans quarante jours il renverſeroit *Ninive*, laquelle toutesfois il eſpargna long temps apres ce terme. Mais quand Dieu dit la parole deux fois conjointement, jamais elle ne ſe revoque. Le Pſalmiſte voulant exprimer la fermeté immuable d'un oracle, diſoit, Dieu a une fois parlé, j'ay ouï cela par deux fois, *Pſ.* 62. 12. L'eſcrit miraculeux qui contenoit la ruine de *Belſçatſar* & de ſon Royaume, commençoit par un *Mene, Mene, Il a nombré, Il a nombré*. Pour dire que le compte eſtoit clos, & qu'il n'y avoit plus rien à calculer, *Dan.* 5. 25. Meſme nous liſons que quelquesfois Dieu ayant exprimé une meſme choſe par deux repreſentations differentes, ce redoublement a ſignifié que c'eſtoit un decret irrevocable. Les deux divers ſonges de *Pharao* n'eſtoyent qu'une meſme choſe en ſubſtance ; car les genices en l'un, & les eſpics en l'autre, con-

couroyent à une meſme ſignification. Neantmoins ceſte repetition d'un meſme ſubjet, quoy que' deſployé en figures ſi diverſes, fit dire à *Joſeph*, Quant à ce que le ſonge a eſté reïteré pour la deuxieme fois, c'eſt que la choſe eſt arreſtée de Dieu, *Gen.* 41. *ver.* 32.

Or il ſemble que le Souverain Docteur ait touché ce myſtere, lors qu'il a ordonné que noſtre parole ſoit, Oui, oui, Non, non, *Matth.* 5. 37. voulant dire qu'en lieu de ſerments ſuperflus, nous nous contentions d'une double Affirmative, ou d'une double Negative, comme ſuffiſante à exprimer la fermeté de nos paroles; A l'exemple de ce grand Dieu, lequel ne revoque jamais ce qu'il a prononcé deux fois enſemble.

Ce qui s'infere de ce que Dieu ayant dispensé, en quelques chefs, contre la Loy, n'a jamais dispensé contre la Foy. Item, de la fermeté des sermens que Dieu a faits.

Contre la Loy generale, Dieu voulut qu'*Abraham* se disposast à esgorger son propre fils. Car encore qu'il en empescha l'effect, si est-ce qu'il luy commanda d'en avoir la volonté. Contre ceste mesme Loy, Dieu authorisa les Israelites à retenir les joyaux & vestements qu'ils avoyent empruntez des Egyptiens, *Exod.* 12. 35,36. Mais jamais il n'a commandé ni permis ou de dire, ou de croire une fausseté, principalement en la Religion. Les Commandements qui prohibent ce qui est faux sont indispensables; & les fraudes qu'on appelle pieuses, sont les plus criminelles. Car il n'y a rien plus contraire à la Religion, que de l'appuyer du mensonge. Comme aussi c'est horreur de violer

la foy, ſous ombre de la Foy, c'eſt à dire, de la Religion.

Aureſte, ſi aucun a le pouvoir & l'authorité de ſe diſpenſer d'un Serment, certainement c'eſt Dieu. Mais c'eſt ce qu'il n'a jamais fait : Car quand il a juré une choſe, onques il ne la revoque. L'Eternel a juré, & ne s'en repentira point. Or ſi Dieu meſme ne ſe diſpenſe jamais d'un Serment, pourquoy y a-il homme qui oſe s'en diſpenſer, voire encore en diſpenſer les autres ?

Le 4 Commandement.

Aye Souvenance du Jour du repos, &c.

Pourquoy Dieu n'a jamais fait aucun Miracle au jour du Sabbath, avant la venue de ſon Fils.

L'Ancien Teſtament eſt tout plein de Miracles. Ils ont paru entre les

Patriarches, en *Egypte*, au Deſert, en la terre d'*Iſrael*, voire meſme en la captivité de *Babylone*. Mais nous ne liſons point qu'aucun d'iceux ait eſté produit dans un jour de Sabbath. Ains au contraire, nous trouvons que le Miracle de la Manne, qui dura quarante ans, eſtoit interrompu & ſuſpendu en chaſcun Sabbath. Car ceſt aliment qui tomboit és ſix premiers jours de la ſepmaine, s'arreſtoit au ſeptieme, & en ce jour-là ce Miracle eſtoit en ſurſeance. Vray eſt que les conſequences & les effects d'un Miracle ont quelquesfois paſſé au travers du Sabbath, comme le Jûne de *Moyſe* & d'*Elie*, qui dura 40 jours, entre leſquels il y avoit pluſieurs Sabbaths; mais ceſte longue abſtinence n'eſtoit que l'effect d'une vertu ſurnaturelle que Dieu avoit verſée en eux. Or ceſte infuſion, en laquelle conſiſtoit le Miracle, ne ſe trouve point avoir eſté faite en un jour de Sabbath: Car autrement il n'eſt point vrayſemblable que la Sainte

Histoire eust obmis ceste circonstance. En somme, il est impossible de monstrer que sous le Vieil Testament aucun Miracle ait esté fait dans le jour du Sabbath ; en lieu que le Nouveau Testament marque ce jour-là comme celebre par une infinité de Merveilles. Si *Moyse* ou *Elie*, ou quelqu' un des Prophetes, eussent fait quelque Miracle en un jour de Sabbath, les Phariſiens n' eussent point si hardiment prononcé contre le Fils de Dieu, qu'il violoit le Sabbath, pource qu' il faisoit des Miracles en ce jour-là. Et luy-mesme n' eust point manqué de leur en citer les exemples, s' il y en eust eu quelqu' un. Mais il estoit le premier qui jamais avoit fait Miracle au jour du Sabbath.

Or ce qui sembloit servir de pretexte à leur mesdisance, estoit un subject qui les obligeoit à l' admirer d' autant plus. Car estoit-ce pas une merveille extraordinaire, & la marque d' une dignité qui surpassoit celle de tous les Prophetes, de faire voir ce

que nul d'eux n'avoit onques fait, aſçavoir, des Miracles au jour du Sabbath ? En effect, c'eſtoit une des Prerogatives que Dieu reſervoit à ſon Fils, & un des ſignes par leſquels il vouloit qu'on le recognuſt pour Seigneur du Sabbath, *Matth.* 12. 8. A ceci j'adjouſteray l'obſervation ſuyvante.

Sept jours de Sabbath que Noſtre Seigneur a ſolemniſez avec Miracles.

Je ne diray point ce qui eſt notoire à tous ; aſçavoir, que ſans compter le Sabbath de chaſque ſeptieme jour, il y avoit encore 7 jours annuels, en diverſes ſaiſons, éſquels la Loy defendoit toute œuvre ſervile. C'eſtoit le premier & le ſeptieme de la feſte des pains ſans levain ; celuy des premiers fruits ; celuy de la feſte des trompettes ; le premier & le huitieme de celle des Tabernacles ; & celuy des Expiations. Tous ces jours annuels de Sabbath ſont exprimez dans

le 23 *chap.* du *Levitique*. On ſçait auſſi que de la Paſque à la Pentecoſte il y avoit 7 jours de Sabbath.

Mais comme les actions & les ſouffrances de Chriſt ſont la perfection de tout ce qui eſt contenu en l'Ancien Teſtament, ceci me ſemble digne d'admiration, qu'entre les jours de Sabbath leſquels Noſtre Seigneur a celebrez tandis qu'il converſoit au monde, l'Hiſtoire Evangelique en marque 7 leſquels il a ſignalez par Miracles. Je les noteray ſelon l'ordre des temps éſquels ils ſont eſcheus.

Le premier de ces 7 jours de Sabbath a eſté ſanctifié par la gueriſon d'un demoniaque, de la belle-mere de S. *Pierre*, & autres malades, *Marc.* 1.21. *Luc.* 4.31.

Le ſecond, par ceſte eſmerveillable cure du paralytique qui avoit eſté perclus depuis 38 ans, *Jean* 5.

Le troiſieme, par la gueriſon de celuy qui avoit la main ſeche, *Luc.* 6.6.

Le quatrieme, encore par la gue-

riſon de pluſieurs malades, nonobſtant l'incredulité des Galileens, *Mar.* 6. 1, &c.

Le cinquieme, par un Miracle inouï juſques alors; un homme aveugle dés ſa naiſſance, receuant la veuë, *Jean* 9.

Le ſixieme, par une autre merveille particuliere au Meſſie; une femme courbée depuis 18 ans, & delivrée de ſon affliction, *Luc.* 13. 10.

Le ſeptieme, par la ſanté rendue à un hydropique, *Luc.* 14. 1.

Ainſi en Chriſt nous avons la perfection du Sabbath, ſanctifié par des actes qui auparavant n'avoyent jamais eſté veus en tel jour.

En quoy Noſtre Seigneur eſt imitable.

Dieu nous oblige à l'obſervation du Sabbath par ſon propre exemple; d'autant que luy-meſme ſ'eſt repoſé en ce jour-là. Mais faut-il imiter Dieu en toutes ces actions? Il y a des vertus en Dieu leſquelles nous ne ſçauri-

ons imiter ſans crime, ou ſans phrenefie. Vouloir imiter ſa Puiſſance, ne ſeroit pas une vertu, ains un orgueil forcené, comme celuy d'un *Salmonee*, on du Roy de *Tyr*, *Ezech.* 28. 2. Ceux qui taſchent de juſner 40 jours à l'exemple du Fils de Dieu, devroyent penſer que ce Jûne miraculeux a eſté l'un des effects de ſa Puiſſance, que nous devons admirer, & ne pouvons contrefaire. Nous remarquerons ici, qu'entre toutes les perfections de Dieu, il n'en a jamais propoſé qu'une ſeule à imiter. C'eſt ſa Bonté. Jamais il n'a commandé d'enſuyvre ſon exemple, qu'en ceſte ſeule vertu. Soyez ſaints, comme je ſuis ſaint. Soyez miſericordieux, comme voſtre Pere qui eſt és cieux eſt miſericordieux. Soyez parfaits, (aſçavoir, en Bonté) comme voſtre Pere eſt parfait. *Lev.* 11. *Luc.* 6. *Mat.* 5. *&* 6. Auſſi la ſanctification du Sabbath conſiſte principalement en actes de Bonté & de Sainteté.

D' où vient qu' en l' Hiſtoire de Nouveau Teſtament on ne lit point que les Sadduciens ayent jamais paru au jour du Sabbath.

Il n' y a rien de plus frequent dans les Evangeliſtes, que les procedures des Phariſiens, notamment és jours de Sabbath. En ce jour-là, on les void dans le Temple, dans les Synagogues, voire dans les champs, *Matth.* 12. 1, 2. En ce jour-là, on les oit cenſurer les œuvres du Fils de Dieu, *Jean* 9. 14, 15. *Luc.* 6. 7. En ce jour-là, ils faiſoyent meſme des feſtins, & ſe viſitoyent les uns les autres, *Luc.* 14. 1, &c. Mais quant aux Sadduciens, ceſte autre Secte ſi fameuſe, l' Hiſtoire Sainte ne fait jamais mention d' eux quand elle recite quelque choſe qui ſ' eſt paſſée en un jour de Sabbath. Elle narce ce qu' ils ont fait ou dit en pluſieurs occurrences, en divers jours, mais ne dit jamais qu' ils ayent paru en ceſtui-ci. Meſme combien que

ſouvent ces deux eſpeces de Sectaires, Phariſiens & Sadduciens, ſe ſoyent trouvez enſemble en un meſme lieu, ce n'a jamais eſté au jour du Sabbath. Car on ne lit point qu'en ce jour-là ils ſe ſoyent rencontrez; ni qu'alors les Sadduciens ayent diſputé contre Chriſt, ou eſpié ſes actions, ou y ſoyent intervenus pour les calomnier ſur le champ, comme incompatibles avec le Sabbath, ainſi que les Phariſiens avoyent accouſtumé de faire. Et, ce qui eſt eſtrange, en toute l'Hiſtoire du Nouveau Teſtament on ne void jamais qu'au jour du Sabbath les Sadduciens ſe ſoyent trouvez dans le Temple ni és Synagogues.

Or pour en ſçavoir la raiſon, il faut preſuppoſer, ce qu'aucuns ont tiré des Rabbins, qu'entre les erreurs des Sadduciens, ils tenoyent qu'il n'eſtoit point loiſible de ſortir de la maiſon au jour du Sabbath, pour aller en quelque lieu que ce fuſt. Ceſte opinion eſtoit fondée ſur une fauſſe expoſition d'un paſſage de la Loy, qui

ordonnoit que nul ne ſortiſt de chez ſoy au Septieme Jour, *Exod.* 16. 29. Les Sadduciens inferoyent de là, que ſi en tel Jour une perſonne faiſoit ſeulement un pas hors la porte de ſon logis, c' eſtoit violer le Sabbath. Les Phariſiens au contraire, prouvoyent qu' en tel Jour il faloit ſe tranſporter au Temple & aux Synagogues, pource que Dieu commandoit qu' au jour du Repos le peuple ſ' aſſemblaſt, *Lev.* 23. 3. Mais tant y a qu' en tel jour les Sadduciens ne ſortoyent point de leurs maiſons. Et de là vient qu' en toute l' Hiſtoire Sainte on ne les void jamais ſe monſtrer au jour du Sabbath.

Aureſte, ſous pretexte d' obſerver punctuellement le Sabbath, ils le profanoyent impudemment, le conſumants en une faineantiſe irreligieuſe & pleine d' impieté.

Pourquoy la Loy employe un ſubject ſi excellent, aſçavoir, le Repos de Dieu, pour ſervir de raiſon au Repos des beſtes.

La meſme cauſe pour laquelle Dieu veut que l'homme ſe repoſe au ſeptieme jour, eſt celle qui l'oblige à laiſſer repoſer le bœuf & l'aſne, & tout ſon beſtail ; aſçavoir, pource qu'en ce jour-là Dieu s'eſt repoſé. Mais pourquoy faire intervenir l'exemple de ce grand Dieu, pour un ſubject ſi bas, pour le repos des beſtes ? Ils ſuffiſoit de dire que l'humanité nous convie à donner quelque relaſche aux povres animaux qui travaillent pour noſtre ſervice. Mais un poinct ſi abject, le repos du beſtail, eſt-il digne d'une raiſon ſi noble & ſi auguſte, aſçavoir, le Repos de Dieu meſme ?

Il faut remarquer ici une ligne de la ſageſſe du Legiſlateur. Les Loix Divines contienent pluſieurs poincts qui ſeroyent contemptibles acauſe de

leur baſſeſſe, s'il n'y avoit eſté pourveu. Pour prevenir le meſpris dans lequel ils pouvoyent eſtre, Dieu les a rendus conſiderables d'ailleurs. Il les a authoriſez par les plus hautes raiſons qui puiſſent eſtre, par les plus ſeveres comminations à ceux qui les enfreindront, & par les plus riches promeſſes à qui les obſervera. C'eſt la cauſe pour laquelle il y avoit de ſi groſſes peines decernées contre celuy qui gouſteroit du pain levé, dans les ſept jours de la Paſque. C'eſt la cauſe pour laquelle celuy qui trouvant un nid d'oiſeaux, ſe contentoit de prendre les petis, & laiſſoit envoler la mere, avoit promeſſe que ſes jours ſeroyent prolongez ; la meſme promeſſe qui eſt annexée à un des grands Commandements de la Loy, pour ceux qui honnorent pere & mere, *Deut.* 22. 6, 7. C'eſt la cauſe pour laquelle Dieu defendant de manger la chair d'aucun reptile, anime ceſte defenſe, d'une raiſon tirée de ſon propre exemple ; Soyez, dit-il, ſaints ;

pource que je ſuis ſaint, *Lev.* 11. 44. C'eſt auſſi la cauſe pour laquelle il interpoſe ſon exemple, en commandant le repos meſme des beſtes. Car ceſte ordonnance, faite en faveur d'un ſubject tant vil, eſt d'autant plus conſiderable qu'elle eſt attachée à une ſi haute & ſi excellente matiere, aſçavoir, le Repos que Dieu a prins apres la Creation.

Pourquoy nul mort n'a jamais eſté reſſuſcité au jour du Sabbath.

Es obſervations ſur le Symbole, en l'article de la Reſurrection de Chriſt, j'ay promis de traitter ceſte queſtion. Il faut donc premierement en verifier l'hypotheſe. Je diſoye qu'au jour du Sabbath Noſtre Seigneur a gueri pluſieurs malades, mais qu'en tel jour il n'a jamais reſſuſcité aucun mort. Voire ni ſous l'Ancien Teſtament, ni ſous le Nouveau, jamais nul mort n'a eſté reſſuſcité au jour du Sabbath. Non le fils de la Sunamite, qui fut reſ-

ſuſcité par *Eliſee*. Car l'Hiſtoire dit expreſſément qu'il n'eſtoit point jour de Sabbath ; Et le voyage d'*Eliſee* & de *Giezi* allants pour reſſuſciter ce mort, euſt eſté contraire au Repos de ce jour-la, 2 *Roix* 4. 23, &c. Non celuy qui fut roulé dans le ſepulchre du meſme Prophete ; ni le fils de la vefue de *Naïn*, lequel on portoit en terre. Car ils reſſuſciterent lors qu'on alloit les enſeuelir. Or la reverence du Sabbath empeſchoit d'enſeuelir en tel jour, 2 *Roix* 13. 21. *Luc.* 7. 15. Non *Lazare* de *Bethanie* : Car lors qu'il reſſuſcita, pluſieurs Juifs eſtoyent venus vers ſon ſepulchre. Ce que la ſainteté du Sabbath ne leur euſt point permis. Ces pieuſes femmes, qui avoyent preparé dequoy embaumer le corps de Chriſt, eſtants prevenues du Sabbath, ſe repoſerent tout ce jour-là, & n'allerent vers ſon tombeau que le lendemain, qui eſtoit le troiſieme depuis ſa mort. Non ceux qui reſſuſciterent avec Chriſt, & apparurent en la ſainte Cité.

Car toutes ces merveilles n'advindrent qu'au lendemain du Sabbath. Non la fille de *Jairus*, ni *Tabitha*. Car elles furent reſſuſcitées lors que l'on vaquoit aux actions mortuaires dont elles eſtoyent le ſubject. Or ces actions, comme d'enterrer un mort, de le laver, de l'embaumer, voire meſme d'entrer en une maiſon où il y avoit un mort, tout cela eſtoit prohibé dans le Sabbath, comme eſtant incompatible avec la ſainteté de ce jour là, *Matth.* 9.23, &c. *Act.* 9.37. Non le fils de la veſue de *Sarepta*, duquel la reſurrection eſt narrée ſans expreſſion du jour, qui n'euſt point eſté obmis ſi c'euſt eſté le Sabbath. Non *Eutyche*, qui fut reſſuſcité par S. *Paul*: Car c'eſtoit au premier jour de la ſepmaine, le Sabbath eſtant desja paſſé. Meſme eſt à remarquer que ce jeune homme, le dernier de tous ceux qui ont eſté reſſuſcitez, a recouvré la vie en pareil jour que Chriſt retourna d'entre les morts, c'eſt aſçavoir, en un Dimanche.

Or pourquoy Dieu n'a jamais reſ-

ſuſcité perſonne au jour du Sabbath, il ſ'en peut donner deux excellentes raiſons. La premiere ; Pource que Jeſus Chriſt meſme, qui eſt le chef de la Reſurrection, & le premier-né d'entre les morts, n'eſt point reſſuſcité au Sabbath, ains a laiſſé paſſer ce jour-la, avant que ſortir du ſepulchre. Sinon qu'au contraire nous diſions, comme j'ay noté ſur le Symbole, que Jeſus Chriſt n'eſt point reſſuſcité au Sabbath, pour monſtrer l'union qui eſt entre luy & les autres reſſuſcitez, nul deſquels n'a recouvré la vie en un tel jour.

L'autre raiſon qui ſ'en peut donner ; C'eſt que la vie eſt un temps de travail, & le Sabbath eſtoit un temps de repos. La ſageſſe de Dieu n'a point voulu qu'en un jour qui eſtoit ordonné pour le repos des vivants, les morts meſmes fuſſent tirez de leur repos, pour eſtre r'appellez au travail.

Le 5 Commandement.

Honore ton Pere & ta Mere.

D'où vient, comme on dit communement, que l'Affection ou bienveillance a accoustumé de descendre. Difference entre la Foy & la Charité. Consideration sur les paroles de Malach. 4. v. *dernier.*

ON sçait pourquoy le Legislateur ordonne les devoirs de l'enfant envers le Pere, & n'exprime point ceux du Pere envers l'enfant. La raison en est, que l'affection du Pere envers l'enfant est naturellement plus grande, & a moins de besoin d'incitaments, que celle de l'enfant envers le pere. C'est le sens de ce commun dire, que l'affection descend du pere vers l'enfant, mais qu'elle ne monte

pas ſi aiſément de l'enfant vers le pere.

Or nous demandons, d'où vient que c'eſt le propre de la dilection, de deſcendre, pluſtoſt que de monter? La cauſe en eſt, que la dilection a commencé dans le ciel. Dieu eſt le premier qui a Aimé. Charité, di-je, a commencé dans le ciel, & eſt deſcendue en terre. Et en cela elle differe d'avec le Foy, laquelle commence en terre, & ſe termine dans le ciel. Par un ſecret inſtinct, l'affection naturelle qui ſe trouve dans la paternité, imite celle de Dieu, qui eſt le Pere de tous, & qui nous a aimez avant que nous l'aimaiſſions, comme en affection le pere previent l'enfant; & duquel l'amour envers nous ſurpaſſe infiniment celuy que nous luy portons.

Le Prophete, en ce paſſage que j'ay cotté, parlant de la reunion des familles diſcordantes, dit que le cœur des peres ſera converti envers leurs enfans, & le cœur des enfans envers

leurs peres. En l'ordre de ces paroles, la conversion du pere envers l'enfant precede la conversion de l'enfant envers le pere. Car il est à presupposer que comme l'affection paternelle est la premiere, & la plus forte, le cœur du pere est plus reconciliable & premier appaisé que celuy de l'enfant.

Pourquoy la Loy exprime ce qui est deu au pere & à la mere par le terme d' HONORER, *plustost que par celuy d'* AIMER.

Certes l'Honneur qu'elle commande de leur rendre, n'exclud pas l'Amour qui leur est deu : Mais d'autant qu'aussi les animaux irraisonnables aiment leurs petis, & sont aimez d'eux, le Legislateur veut que ceste affection naturelle qui doit estre en l'homme, soit revestue d'une qualité plus noble que celle qui se trouve entre les bestes mesmes. Les bestes sont capables des affections naturelles, mais l'homme seul est capable d'Hon-

neur ; ſeul capable d'Honnorer, & d'eſtre Honnoré.

Une autre raiſon pour laquelle ce Commandement parle d'Honnorer, pluſtoſt que d'Aimer. En quelque eſgard, un homme doit plus d'affection à ſa femme & à ſes enfans, qu'à ſon pere on à ſa mere : Car meſme il delaiſſe pere & mere, pour adherer à ſa femme. Mais en ce qui eſt d'Honorer, le pere & la mere ont tousjours leur preeminence. En noſtre affection, quelquesfois ils ne peuvent eſtre que les ſeconds ; mais en Honneur & reverence, ils doivent tousjours eſtre les premiers.

Pourquoy la Loy, lors qu'elle commande à l'enfant de Craindre ceux qui l'ont mis au monde, nomme la Mere avant le Pere.

Le Decalogue dit, Honore ton pere & ta mere. Mais au 19 du *Levitique*, *ver.* 3, il eſt dit, qu'un *chacun craindra ſa mere & ſon pere.* La Mere eſt nom-

mée la premiere. Quelle en eſt la raiſon ? Il faut conſiderer qu'en ce paſſage le Legiſlateur parle de la *Crainte* que l'enfant doit avoir de ceux qui l'ont engendré. L'amour qu'ils portent & teſmoignent à l'enfant, fait ſouventesfois qu'il ne les Craint pas. Dieu luy commande donc de les Craindre. Or d'autant que la Mere a plus de part en ceſte affection naturelle envers l'enfant, & que par conſequent elle en eſt moins crainte, Dieu a renforcé ceſte obligation de l'enfant envers la Mere, la nommant la premiere, & faiſant qu'elle precede meſme le pere, en ce Commandement qui enjoint de les Craindre tous deux. Ainſi ce devoir envers la Mere, pource qu'il eſt plus ſubject à infraction, a eſté rendu d'autant plus conſiderable, eſtant placé au premier lieu.

La Promeſſe annexee au cinquieme Commandement.

Exemples de l'analogie qui ſe trouve ſouvent entre les bonnes œuvres & la recompenſe qu'elles reçoivent en ce ſiecle.

Il eſt aſſez notoire pourquoy en ce Cõmandement Dieu donne promeſſe de vie, pluſtoſt que de quelque autre eſpece de benediction. Des parents nous avons receu la vie ; C'eſt pourquoy la vie eſt promiſe à celuy qui honnore ceux deſquels il l'a receuë. Comme le ſupplice reſpond ſouvent à l'offenſe, par la loy du Talion, ainſi maintesfois Dieu remunere une bonne œuvre par une faveur qui luy correſpond en quelque ſimilitude. Ainſi *Abraham* offrit ſon enfant unique ; & Dieu luy promit des milliers d'enfans, *Gen.* 22. 16, 17. Ainſi *Jacob* qui

avoit nourri *Joseph* par l'espace de 17 ans, fut reciproquement nourri par *Joseph* en *Egypte* l'espace de 17 ans. Ainsi *Abraham* & *Lot* ayants par hospitalité logé des hommes, eurent l'honneur d'heberger des Anges. Ainsi *Rahab* ayant preservé les espies en sa maison, sa maison fut preservée. Ainsi la maison d'*Obed-Edom* fut benite, pour y avoir receu l'Arche de Dieu. Ainsi *Ezechias* ayant regné 14 ans en pieté, Dieu y en adjousta 15, d'avantage: terme qui surpassoit le premier. Ainsi *Daniel* & ses Colegues, ayants refusé de se souiller de la viande du Roy de *Babylone*, & ne vivants que de legumes & d'eau, se trouverent en meilleur poinct que ceux qui vivoyent de la portion royale. Ainsi celle qui fut blasmée pour avoir versé un oignement de grand prix sur la teste de Christ, est aujourd'huy loüée par tout où cest Evangile est preschè. Ainsi plusieurs, pour s'estre humiliez, ont esté finalement exaltez. Il est vray que nous ne voyons pas tousjours

ceſte analogie entre l'œuvre & la recompenſe : mais combien que Dieu ne paye pas tousjours en meſme eſpece, il donne ce qui eſt equivalent, voire ce qui eſt infiniment meilleur. S' il ne donne vie longue ſur la terre, il la donne eternelle dans le ciel. Or pourquoy il donne aux uns un plus grand nombre de jours, aux autres un terme plus court, il y en a d'autres raiſons, quoy que ſecretes. J'en marqueray quelques exemples.

Raiſon du nombre de 15 ans adjouſtez à la vie d'Ezechias.

Qui pourroit voir les cauſes particulieres pour leſquelles Dieu abbrege ou prolonge noſtre vie juſques à un tel moment, verroit les effects d'une merveilleuſe conduite. Le nombre des annees des Patriarches, & de pluſieurs autres perſonnes celebres en l'ancien Teſtament, eſt tout plein de tels myſteres. En voici un qui eſt notable. On ſçait que Dieu ayant fait ſignifier l'arreſt

de mort à *Ezechias*, luy octroya neantmoins de vivre encore 15 ans. Le vulgaire, qui ne void que la superfice de l'hiſtoire, ne void pas de quelle importance eſtoit ce terme de 15 ans que Dieu donnoit à ce Prince. Ce nombre d'annees eſtoit ſignificatif, & portoit un ſens qui ſ'eſtendoit bien loin.

Il faut remarquer que peu de temps avant le maladie d'*Ezechias*, le Royaume de *Iuda* ſ'eſtoit veu proche de ſa fin. Il avoit eſté envahi par les Aſſyriens, & les redoutoit encore. C'eſt pourquoy, Dieu promit à *Ezechias*, non ſeulement la prolongation de ſa vie, mais auſſi celle de la duree de ſon Royaume. Car en meſme temps qu'il l'aſſeura de le faire vivre encore quinze ans, il adjouſta qu'il le deliveroit de la main des Aſſyriens, & garantiroit la ville de *Ieruſalem*, qui eſtoit la capitale. Or les 15 annees qui furent promiſes à *Ezechias*, exprimoyent auſſi la continuation & affermiſſement de ſon Royaume.

Est donc à noter qu' *Ezechias* estoit le quinzieme Roy qui avoit gouverné le Royaume de *Juda*, dans lequel avoit esté conservée la vraye Religion. Car depuis *Saul*, qui fut le premier Roy, jusques à *Ezechias* inclusivement, on compte 15 Roix de *Juda*. C'est asçavoir, 1 *Saul*, 2 *David*, 3 *Salomon*, 4 *Roboam*, qui fut abandonné des dix lignees, & ne retint que celle de *Juda*, avec une partie de *Benjamin*. 5 *Abija*, 6 *Asa*, 7 *Josaphat*, 8 *Joram*, 9 *Achazia*, autrement *Hozias*; qui fut suyvi de sa mere *Athalia*, mais usurpatrice, & de laquelle le regne illegitime n' est point compté entre ceux des vrais Roix. 10 *Joas*, 11 *Amatzja*, 12 *Hazarja*, 13 *Jotham*, 14 *Achaz*, 15 *Ezechias*.

Comme donc le Regne d' *Ezechias* estoit le quinzieme en l'ordre de la succession, Dieu voulut luy donner encore 15 ans; comme enfermant en ceste epitome tous les Regnes precedents, & les recapitulant par un pareil nombre d' annees, en la personne

du quinzieme Roy. C'estoit pour reconfirmer tout ensemble & la vie & le Royaume d'*Exechias*, tous les deux ayans esté sur le poinct d'expirer. Tellement que la vie de ce Prince, prolongée de 15 ans, estoit un gage de la subsistance du thrône qui avoit porté 15 Roix.

L'aage des Israelites lors qu'ils passerent du Desert en la terre de Promesse.

Je marque ceci, seulement cõme une particularité historique. Nul de ceux qui entrerent en *Canaan* apres la mort de *Moyse*, n'avoit encore attaint l'aage de 60 ans; excepté *Caleb* & *Iosué*, lesquels Dieu reserva comme deux anciens tesmoins des merveilles qu'il avoit faites en *Egypte*. Ceci se verifie aisément. Deux ans apres que les Israelites furent sortis d'*Egypte*, ils furent tous condamnez à mourir au Desert, excepté ceux qui n'estoyent alors que de l'aage de 20 ans & au dessous, *Nom.* 14, 29, 30. Depuis ceste con-

damnation, ſe paſſerent 38 ans, dans leſquels ceſte ſentence de mort ſ'executa; & au bout de ce terme, les ſurvivants entrerent en *Canaan*. Or ſi vous adjouſtez les 20 ans qu'ils avoyent lors que Dieu prononça ceſt arreſt, aux 38 ans qu'ils ſejournerent encore dans le Deſert, il conſtera que tous ceux qui entrerent en la terre de promeſſe, ſous la conduite de *Caleb* & de *Ioſué*, eſtoyent au deſſous de 60 ans. Il n'y en avoit aucun qui fuſt en l'aage de decrepitude.

Les meſures & proportions par leſquelles la vie humaine a eſté racourcie de temps en temps, depuis les premiers ſiecles.

En ce ſubject, il y a 6 degrez, par leſquels la vie humaine eſt venue au rabbais, depuis les premiers Peres.

I. Avant le Deluge, le nombre des annees de l'homme eſtoit de plus de 900. voire par fois il paſſoit 960. Comme on void en *Iered* & *Methuſçela*, *Gen.* 5.

II. Incontinent apres le Deluge, Dieu osta un tiers de ceſt aage-là. Car *Sem*, le plus illuſtre fils de *Noé*, ne veſcut que 600 ans.

III. Es premieres generations qui naſquirent depuis le Deluge, la vie humaine fut diminuée de toute la moitie. Car *Arphaxad*, *Sçelah*, *Heber*, ne veſcurent que 438 ou 464 ans; en lieu que les premiers Peres avoyent veſcu deux fois autant.

IV. Ceſte moitie fut encore coupée en deux lors de la tour de *Babel*; tellement que la vie humaine fut abbregée juſques au quart de l'aage ordinaire des premiers hommes. Car *Peleg*, qui naſquit en ce temps-là, veſcut 239 ans, qui n'eſtoit que la quatrieme partie des ans de *Iered* & de *Methuſçela*.

V. Apres, la vie humaine s'eſtant encore accourcie, & declinant au travers de pluſieurs generations, ne revint qu'à la huitieme partie de l'aage des premiers hommes. Ce fut au temps de *Moyſe*, lequel veſcut 120 ans,

qui n'eſt que la 8 partie de 960. En paſſant, ou peut remarquer que Dieu voulant envoyer le Deluge ſur les hommes, leur donna terme de 120 ans, qui eſtoit la huitieme partie de l'aage ordinaire des hommes en ce temps-là. A quoy ſemble reſpondre le nombre des 8 perſonnes qui furent ſauvées en l'Arche.

VI. Finalement, la vie humaine s'abbregeant tousjours de plus en plus, a eſté reduite à la douzieme partie de ſa premiere meſure. Car 80 ans, qui eſt un aage que peu de perſonnes paſſent aujourd'huy, n'eſt qu'une douzieme de 960 que eſtoyent ordinaires avant le Deluge. Et ce qui alors n'eſtoit que l'adoleſcence, eſt aujourd'huy noſtre derniere vieilleſſe.

Ainſi la vie de l'homme a eſté premierement reduite aux deux tiers; puis à la moitie; puis au quart; puis à la huitieme partie; & en fin, à la douzieme.

Nul de tous les Roix de Iuda n' a passé l' aage de 70 ans.

Ceci n' est qu' une observation Historique, mais toutesfois remàrquable, que mesme les Roix lesquels Dieu avoit constituez sur son peuple, ont tous esté de courte vie. Celuy qui a vescu le plus long temps, a esté *David*. Il avoit 30 ans quand il fut assis sur la thrône 5 & en regna 40 & 6 mois. Tellement qu' il n' alla pas beaucoup au delà de 70 ans. Nul de ses successeurs, depuis *Salomon* jusques à *Sedecias*, n' attaignit jamais cest aage-là. Ceci se peut aisément verifier par la Chronologie sacrée.

Difference entre les fideles de l' Ancien Testament & ceux du Nouveau, quant au desir de vivre long temps. Autre difference touchant le compte des annees de leur vie.

Sous le Vieil Testament, plusieurs

fideles ont demandé prolongation de jours; mais depuis la venue du Fils de Dieu, la Sainte Hiſtoire ne nomme perſonne qui ait fait ceſte demande. Au contraire, dés que *Simeon* a veu le Chriſt du Seigneur, il eſt content de mourir. Depuis que l'auteur de la vie eternelle a paru, les fideles n'ont plus eu tant de ſujet de tarder en ceſte vie tranſitoire. Et d'autant moins, que Noſtre Seigneur meſme n'a pas ſejourné long temps en ce monde, n'y ayant demeuré que fort peu d'annees.

On peut noter auſſi, que l'Ancien Teſtament parlant de pluſieurs fideles, recite combien d'annees ils ont veſcu: Mais depuis la venue de Noſtre Seigneur, qui a converſé ſi peu de temps en terre, l'Hiſtoire ſacrée ne compte jamais la ſomme totale des annees d'aucun homme. En tout le Nouveau Teſtament, la fille de *Iairus* eſt la ſeule perſonne de qui l'aage eſt marqué lors qu'elle mourut. Mais c'eſt d'autant qu'elle reveſcut dans le meſme

meſme jour ; ſon treſpas eſtant incontinent ſuyvi de ſa reſurrection.

Trois cauſes qui augmentent le regret de quitter ceſte vie, repreſentées en celuy qui eſt mort le premier de tous.

La faſcherie que l'homme reçoit de l'apprehenſion de la mort, devient encore plus grande, ſi ces cauſes y concourent ; aſçavoir, 1. S'il meurt jeune. Car il a plus de ſujet de deſirer la vie, que celuy qui eſt raſſaſié de jours. 2. S'il meurt de mort violente : Car noſtre eſprit acquieſce plus volontiers à celle qui vient naturellement. 3. S'il meurt ſans laiſſer poſterité iſſue de luy : Car la mort doit eſtre plus ſupportable à ceux qui ſurvivent à eux-meſmes, és perſonnes de leurs enfans.

Or pour nous apprendre de bonne heure, que ni la brievete de la vie, ni une mort violente, ni faute de poſterité, ne doivent nous faire regreter noſtre depart, Dieu a voulu que

tous ces trois accidents se soyent rencontrez en celuy qui a esté le premier des morts, & qui estoit un juste, asçavoir *Abel*. Car 1. Il mourut jeune, eu esgard à l'aage des hommes de ce temps-là. 2. Il mourut de mort violente, & ce qui estoit encore plus grief, de la main de son propre frere. 3. Il mourut sans laisser aucuns enfans.

Consideration morale sur les jours de Lazare *ressuscité.*

Le nombre des jours ne fait pas la longueur de la vie. Plusieurs se croyent vivans, qui sont morts en effect, 1 *Tim.* 5. 6. Les jours que nous passons en ignorance ou en malice, doivent estre rabbatus du compte de nos annees. Les 4 jours de la demeure de *Lazare* entre les morts, ne pouvoyent estre comptez entre les Jours de sa vie. Et dés qu'il l'eut recouvrée, il avoit cause de compter depuis la Jour de sa Resurrection,

pluſtoſt que depuis le jour de ſa Naiſſance.

Le 6 COMMANDEMENT.

Tu ne Tueras point.

Pourquoy Dieu, en ſes titres, ſe nomme noſtre BOUCLIER, pluſtoſt que noſtre GLAIVE.

QUand l'Eſcriture exprime la protection de Dieu oppoſant ſes armes à noſtre enemi, elle les repreſente pluſtoſt Defenſives qu' Offenſives. Souvent elle l'appelle le Rocher & la Fortreſſe des ſiens. Souvent auſſi elle le nomme leur *Bouclier*. Ce fut le premier titre que Dieu print apres le premiere guerre que nous liſons avoir eſté au monde, *Gen*, 14. Car il daigna parler ainſi à *Abraham*; Je ſuis ton Bouclier. Et depuis, il a eſté pluſieurs fois celebré ſous ce nom, eſtant appellé le Bou-

clier des siens. Mais jamais il ne s'appelle leur Glaive, si ce n'est une seule fois, & apres s'estre nommé leur Bouclier, *Deut.*33.29.

C'est pour dire que les enfans de Dieu ne sont pas proprement aggresseurs ; Et que s'ils prennent les armes, c'est plustost pour se defendre que pour nuire.

Depuis Moyse, *il n'y a eu que 3 hommes qui ayent receu pouvoir de tuer miraculeusement quelc'un. Et les mesmes qui ont miraculeusement donné la mort aux vivans, ont aussi donné la vie aux morts. Raisons de l'un & de l'autre.*

Entre les Miracles que Dieu a desployez par ces serviteurs, nous lisons que quelquesfois ils ont fait mourir certaines personnes. Ainsi *Elie* fit descendre le feu du ciel, qui consuma deux cinquantaines d'hommes avec leurs Capitaines. Ainsi *Elisee* fit sortir les ourses de la foreſt, qui deschirerent nombre des enfans de *Bethel*.

Ainſi S. *Pierre*, de ſa ſeule parole, frappa mortellement *Ananias* & *Sapphira*. Ces executions ne pouvoyent eſtre que treſ-juſtes, puis qu'elles ſe faiſoyent par une puiſſance ſurnaturelle. Neantmoins, Dieu ne l'a donnée qu'à fort peu de perſonnes. Car depuis *Moyſe*, encore que pluſieurs ayent eu le don des Miracles, toutesfois il n'y a jamais eu que ces trois (*Elie*, *Eliſee*, & *S. Pierre*) qui ayent miraculeuſement fait mourir quelqu'un. Dieu n'a pas voulu que meſme ceux auſquels il avoit mis en main ceſte puiſſance miraculeuſe, en uſaſſent ſinon fort rarement, à faire mourir les hommes. A bon droit Jeſus Chriſt reprend ſes Diſciples qui vouloyent imiter ceſt acte d'*Elie*, *Luc*. 9. 54, 55. Aureſte, les meſmes deſquels Dieu s'eſt ſervi pour donner la mort à quelques uns, ont donné la vie à quelques autres. *Elie*, au fils de la vefue de *Sarepta*. *Eliſee*, à celuy de la *Sunamite*. Et S. *Pierre*, à *Tabitha*. Comme c'eſt un acte plus glorieux de donner la vie

aux morts que de l'oſter aux vivans, il importoit, pour authoriſer pleinement la vocation de ces grands hommes, qu'il fuſſent employez auſſi bien à faire revivre qu'à faire mourir. Car autrement l'impieté euſt eu pretexte de dire que leur Dieu pouvoit bien tuer les vivans, mais ne pouvoit faire revivre les morts. La Sageſſe Divine a donc prevenu ce blaſpheme.

Du complot des Sacrificateurs conſultants de mettre à mort Lazare, *Feb.* 12.10.

Un meurtre eſt ou plus ou moins enorme, en divers eſgards. Or combien que l'exemple lequel j'en propoſe ici, ſoit extraordinaire, il ſert neantmoins à faire voir juſques où s'eſtend la fureur de l'eſprit homicide. Le Fils de Dieu avoit reſſuſcité un mort : les Sacrificateurs taſchent d'enſeuelir ce miracle, voulants renvoyer au ſepulcre un homme qui en avoit eſté tiré. C'eſtoit attenter un double meurtre en une meſme perſonne. Car

comme Dieu avoit par deux fois donné la vie à *Lazare*, (l'une quand il le fit naistre ; l'autre, quand il le ressuscita) aussi c'estoit comme le faire mourir deux fois, en luy ostant la seconde vie, qui l'avoit restabli dans la premiere.

Question : Si le supplice d'un criminel est interrompu par quelque accident extraordinaire survenu dans l'execution desia commencée, est-il juste de le descharger de la peine à laquelle il estoit condamné ?

Il est souvent advenu que tel est tombé du gibet, estant encore tout en vie, la corde fatale s'estant rompue. Autres en ont esté tirez comme morts, qui ont encore vescu long temps apres. Autres ont esté sur l'eschaffaut, & leur col a receu plusieurs coups d'espee, sans jamais pouvoir estre coupé. S. *Ferome*, en son Epistre à *Innocent*, en recite un exemple merveilleux. Et au siecle precedent, un

de nos Martyrs estant monté sur le buscher, où on pensoit le brusler tout vif, y expira de mort naturelle & paisible, avant que le feu fust alumé.

Mais s'il advient qu'un malfaicteur ayant passé par toutes les formes d'une execution mortelle, se trouve encore vivant, par quelque moyen non capté ni preveu par les hommes; doit on l'exposer derechef au supplice? La Providence Divine, qui l'en a garanti, semble luy avoir donné lettres de grace. La Justice mesme, qui ne l'a pas condamné à mourir deux fois, semble avoir receu la satisfaction qu'elle exigeoit de luy, puis qu'il a subi, si non la mort mesme, au moins les efforts & les attaintes de la mort.

En tel cas, qui pourroit fournir de matiere à un beau plaidoyé, je voudroye distinguer. Il y a des crimes si enormes, qu'ils sont dignes de plusieurs morts, si un homme pouvoit mourir plus d'une fois. Ainsi l'assassin, le sorcier, & autres coulpables de

malefices atroces, doivent estre ramenez au supplice, quant mesme ils en auroyent esté tirez par quelque interruption approchante du miracle. Il est à presumer que la Justice de Dieu a arresté le cours de l'execution, pour leur multiplier la peine de mort, non pour la leur remettre. Mais quant aux moindres crimes, principalement ceux que la Loy Divine n'a point declaré capitaux, & qui neantmoins sont tels par les loix Civiles, comme est le larcin; il semble que le malfaiteur ait assez porté de peine s'il a gousté la mort à demi.

Allusion contenue és paroles de l'Apostre, qui ordonne que le soleil ne se couche point sur nostre courroux, Eph. 4. 26.

La Loy commandoit que le corps du criminel executé à mort, fust enseueli dans le mesme jour. Il estoit expressément defendu de le laisser demeurer la nuict au gibet, *Deut.* 21. *v.* 23. Comme donc il ne faloit point

que le ſoleil ſe couchaſt ſur un tel ſpectacle, combien que ce fuſt meſme le corps d'un malfaiteur juſtement puni de mort, & duquel le ſupplice devoit ſervir d'exemple ; ainſi le courroux, quant meſme il proviendroit d'un juſte reſſentiment de quelque injure qui nous eſt faite, ne doit jamais dormir avec nous. A cela ſemblent ſe rapporter les paroles de l'Apoſtre.

Le 7 Commandement.

Tu ne commettras point Adultere.

Pourquoy Dieu, combien qu'il n'approuvaſt point la polygamie ni les divorces illicites qui eſtoyent frequents en l'Ancien Teſtament, ne les a jamais inhibez que par le dernier des Prophetes.

LA queſtion n'eſt pas pourquoy Dieu a toleré ces pechez là parmi les Iſaelites. On ſçait que la dureté de leur cœur en avoit comme extorqué la licence, *Matth.* 19. 8. Et pour la meſme cauſe, Dieu a long temps connivé à ce deſordre, qui eſtoit ſi commun. Car on ne lit point que jamais il ait reprins aucun de tous ceux qui avoyent pluralité de femmes, ou qui

les congedioyent ſans juſte ſubject. Seulement en *Malachie*, *chap.* 2. *ver.* 14, &c. il cenſure leur polygamie & leurs divorces injuſtes.

Mais, pourquoy apres s'en eſtre teu ſi long temps, apres avoir laiſſé fortifier & envieillir ceſte couſtume, qui s'eſtoit authoriſée par un tel ſilence & par une preſcription de tant de ſiecles, eſt-il venu finalement à la condamner ? Ou pourquoy a-il attendu d'en envoyer la cenſure par le dernier de tous les Prophetes, veu que *Malachie* eſt venu apres tous les autres ?

L'intention de Dieu a eſté, que le Regne du Meſſie ſe fiſt remarquer, entre ſes autres preeminences, par une Police plus exacte que celle qui avoit precedé. A ces fins, il a permis que celle de *Moyſe* donnaſt lieu à quelques deſordres, tels qu'eſtoyent les divorces & la polygamie ; pour faire recognoiſtre que le Gouvernement de Chriſt, qui a retranché ceſte tolerance, eſt plus parfait

que celuy de *Moyse*. Ainsi ceste Loy Politique d'Israel tendoit à relever l'esclat de la saincteté de Christ, & à monstrer la perfection de son Gouvernement, lors qu'il viendroit à supprimer les abus que ceste ancienne indulgence avoit supportez.

Or comme le temps de sa venue & de ceste Reformation approchoit, Dieu voulut y preparer les esprits des hommes. Et d'autant qu'il s'en alloit faire la closture de l'Ancien Testament, & ne vouloit plus envoyer de Prophetes, il estoit necessaire qu'au moins le dernier d'entr'eux servist à faire ceste preparation. Ainsi, quant à la polygamie & les divorces injustes, Dieu ne les a point inhibez plus tost, afin que la Police Mosaïque, qui devoit servir de lustre à celle de Christ, eust son temps. Et aussi n'a-il point voulu que l'Ancien Testament finist sans disposer les hommes à la reformation qui devoit suyvre la venue du Messie. Car depuis que Dieu a esté manifesté en chair, les hommes

ſont encore plus obligez à une pureté exacte. Le Chreſtien y eſt plus tenu que n' eſtoyent les Iſraelites ou les Patriarches.

Pourquoy l' homme eſt capable de honte en tout acte de peché, excepté en celuy de l' Orgueil. Et pourquoy plus en la Luxure qu' en tout autre peché.

Il n'y a peché duquel l' homme ne puiſſe eſtre honteux en le commettant, c' eſt à dire, dans l' acte meſme. Ainſi pluſieurs rougiſſent en mentant, ou en deſrobbant, ou en ſe monſtrants ſordides & taquins, ou dans la glouttonie, ou dans quelque autre action vicieuſe, encore meſme qu' elle ſoit ſans teſmoins. Seulement, l' Orgueilleux peche tousjours ſans honte: la honte ne ſe rencontre jamais dans une action d' Orgueil. La raiſon en eſt, que la Gloire, laquelle l' Orgueilleux affecte, ou preſume d' avoir en une action, repugne formellement à la honte. Car il eſt impoſſible qu' un

homme ſoit honteux de ce dont il ſ'eſtime devoir eſtre glorieux.

Quant à l'autre queſtion, on peut dire que tant plus un peché eſt brutal, tant plus il eſt ſubject meſme à une honte ſecrete. Car un vice qui reduit l'homme à des conditions ſemblables a celles des beſtes, ſemble luy reprocher l'indignité & l'opprobre qu'il fait a ſoymeſme. Or comme la Luxure eſt le plus brutal de tous les pechez, auſſi c'eſt celuy duquel l'homme a naturellement plus de honte. Car quant à ceux qui manquent de pudeur, ce defaut vient ou d'innocence, ou de brutalité. D'innocence, comme és petis enfans. De brutalité, comme és ſauvages, & en ceux qui ont perdu le ſens, & en ceux auſſi qui ſont effrontez en turpitude, comme eſtoyent les Cyniques.

Ce qu'on peut inferer de ce que le S. Esprit deſcrivant ſous diverſes ſimilitudes la beauté ſpirituelle de l'Egliſe, ne mentionne jamais le fard.

Les ornements de l'Eſpouſe ſont repreſentez myſtiquement en divers tableaux de l'Eſcriture; comme, au *Pſea.* 45. au *Cantique des Cantiques*, en *Ezechiel* 16. *ver.* 10, 11, 12, 13. Elle y eſt en ſon plus haut appareil, ſoit quant à l'eſtoffe, ſoit quant à la façon. La ſoye, l'or & l'argent, les pierreries, les atours, les pendans d'oreilles, les carquans, les bracelets, le brocatel, & tout ce qui eſt capable d'advantager une beauté naturelle, ſe liſent entre les paremens de l'Egliſe. Mais le fard, juventé pour l'embelliſſement du viſage, n'eſt jamais nommé en aucune de toutes ces deſcriptions. Il ſemble que Dieu ait improuvé ce deſguiſement, n'ayant point voulu qu'il euſt lieu entre les ornements qui ſervent à repreſenter

les

les beautez de ſon Egliſe. Au contraire, ceſt artifice eſt compté entre ceux d'une ſeule *Jezabel*, 2 *Roix* 9. *ver.* 30.

Conſideration morale, ſur ce que Samſon *ayant perdu la force & la veuë, recouvra l'une, & non l'autre.*

Ce puiſſant homme ayant trahi l'honneur de ſon Nazareat, dont l'enſeigne conſiſtoit en ſes cheueux, perdit ceſte force prodigieuſe qu'il auoit euë juſques alors, & fut ſurmonté par les Philiſtins, qui luy creverent les yeux. Quelque temps apres ſa chevaleure eſtant recreuë, ſa force revint auſſi, mais non pas ſa veuë ; car il mourut aveugle. On peut demander, pourquoy Dieu luy redonnant ſa force, qui eſtoit ſurnaturelle, ne luy rendit point auſſi la veuë. Or il y auroit beaucoup à dire ſur ceſte queſtion, ſi c'eſtoit ici le lieu de traiter ce qui eſt literal en

ceſte hiſtoire; mais il nous ſuffira d'y apporter ceſte remarque. Les yeux de *Samſon* avoyent cauſe ſa cheute; deſia pluſieurs fois ſes regards impudiques l'avoyent porté à des fautes enormes, *Jug.* 16. 1. & il pouvoit encore y retomber s'il euſt recouvré la veuë avec la force. La force luy fut donc rendue, pour chaſtier encore une fois les Philiſtins & pour ſe faire mourir avec eux; mais les yeux, qui euſſent peu le conduire hors ſa priſon, & le menants ça & là comme auparavant, euſſent encore eſté capables de faire derechef eſgarer ſon cœur apres des objects laſcits, ne luy furent point rendus.

Le 8 COMMANDEMENT.

Tu ne desrobberas point.

Pourquoy Jesus Christ employe l'exemple des larrons, pour nous induire à chercher le Royaume des cieux.

IL nous allegue celuy qui ayant descouvert un threſor dans la terre d'autruy, n'en donne point aduis au proprietaire, ains achepte le champ, ſans luy faire part du threſor, *Matth.* 13. 44. Ceci eſt diſputable; mais il nous propoſe auſſi l'iniquité toute manifeſte du maiſtre d'hoſtel fraudant ſon maiſtre, *Luc*, 16. 1. &c. & à ſon imitation, nous exhorte à pourvoir à noſtre ſalut. Or nous ſçavons bien que ces ſimilitudes tendent ſeulement à recommander la prudence, non à donner approbation à l'inju-

ſtice : mais je demande, N'y a-il point d'autre prudence que celle du larron, qui puiſſe nous ſervir d'exemple pour aller au ciel ? Et veu qu'il y a tant d'actions legitimes dans les affaires humaines, eſquelles la prudence ſe monſtre, eſtoit-ce pas aſſez d'en alleguer des exemples, ſans emprunter ceux qui n'ont paru qu'en faveur de l'injuſtice ?

L'intention de Noſtre Seigneur, en telles ſimilitudes, eſt demonſtrer que pour parvenir au royaume des cieux, il faut avoir un grand eſprit & une ſouveraine induſtrie. La grandeur de ceſte prudence ſpirituelle ne ſe pouvoit mieux repreſenter que par les actes de la plus grande prudence que ſe puiſſe trouver és enfans de ce ſiecle. Or la prudence des hommes, l'eſprit, la vivacité, ont accouſtumé de ſe monſtrer plus grandes, & en plus haut degré, dans les actions illicites, que dans celles qui ſont ou bonnes, ou indifferentes. C'eſt, ou d'autant que les actions le-

gitimes consistent tousjours en une certaine rectitude, en lieu que les autres sont pleines d'obliquitez & de destours, qui requierent plus de soupleſſe & de dexterité : Ou d'autant que ceſte prudence vicieuſe, laquelle ſe jette dans toutes ſortes de moyens, licites & illicites, a un champ plus ſpacieux pour ſ'eſtendre & ſe mettre en toutes poſtures, que la ſageſſe des gens de bien, laquelle eſt reſſerrée dans les bornes de la vertu : Ou d'autant que l'homme eſt naturellement plus ingenieux au mal. Mais ſur tout, ſi on veut voir des exemples de ſubtillitez extraordinaires & tranſcendantes, ou les trouve parmi les larrons. On ſçait qu'il n'y a rien de plus inventif qu'un eſprit verſé en ce crime ; & pluſieurs deſrobbent de ſi bonne grace, que l'admiration qu'ils donnent de leur induſtrie, ſurmonte l'horreur qu'on doit avoir de leur meſchanceté. L'Eſcriture donc employe le ſubject dans lequel ſe trouve la plus grande

ſubtilité des mondains, pour faire voir combien grande doit eſtre la prudence des juſtes.

Conſideration ſur ce qu'entre les Diſciples de Jeſus Chriſt, un ſeul a eſté noté d'Avarice, mais tous ont eſté taxez d'Ambition.

Un ſeul, aſçavoir *Judas*, eſt remarqué par le nom & par les actes d'un avare, *Jeh.* 12. 6. Mais tous les autres ſe ſont monſtrez ambitieux. Pluſieurs fois ils ont eu contention pour la preeminence, *Luc.* 9. 46. Voire meſme lors que leur Maiſtre eſtoit à la veille de ſa mort, *Luc.* 22. 24. Et deux d'entr'eux ont donné de la jalouſie à tous les autres, lors qu'ils ont demandé d'eſtre aſſis l'un à la dextre, & l'autre à la gauche de Chriſt.

Il ſemble que l'Ambition ſoit encore plus univerſelle que l'Avarice. Car combien que toutes les deux ayent place dans le cœur de tout homme, l'une toutesfois commande

plus generalement que l'autre. Auſſi, l'Ambition eſt plus ancienne que l'Avarice ; Car le peché a commencé par l'Ambition d'*Adam*. Et en l'Eſcriture, nous liſons pluſieurs exemples d'Ambition, qui ont paru és premiers ſiecles du monde, avant qu'y trouver aucun exemple d'Avarice. Au reſte, bien que toutes les deux ſoyent criminelles, l'Avarice eſt la plus indigne de l'homme.

Un ſeul homme à qui Dieu a monſtré divinement invention de ſ'enrichir.

C'eſt tousjours Dieu voirement qui donne & les richeſſes & les moyens legitimes qui ſervent à les acquerir. C'eſt luy auſſi qui en donne l'induſtrie ; Mais il ne la fournit que par voyes humaines & naturelles, comme ſont, le bon ſens duquel il pourvoit les hommes, leur diligence, leur experience, & autres qualitez. Il n'a jamais employé les revelations extraordinaires pour leur ap-

prendre quelque moyen de s'enrichir ; excepté pour un seul homme. Ce fut à *Jacob* que Dieu envoya expressément un Ange du ciel, pour luy donner l'invention de se faire riche, *Gen.* 31. 10, 11, 12. C'est exemple est unique en l'Escriture ; sinon que l'on vueille y joindre celuy des Israelites ausquels Dieu donna le moyen d'avoir les joyaux des Egyptiens, *Exod.* 12. 35, 36.

Or c'est un poinct remarquable, que Dieu n'a point espargné ses Oracles, quand il a esté question de pourvoir à la necessité de ses serviteurs, ou pour donner des advertissements qui estoyent requis à leur conservation ; mais pour leur indiquer des moyens de s'enrichir, ses revelations ont esté fort rares. Il les a données frequentes, lors qu'il s'est agi ou de la seurté des siens, comme il defendit à *Laban* de faire tort à *Jacob* : Ou de leur honneur, comme il advertit *Abimelec* de ne penser à celle qui estoit femme d'*Abraham* ; Ou de

leur repos, comme plusieurs fois il consola *Jacob* en ses angoisses ; Ou de les confirmer & encourager en leurs vocations, comme il parla souvent à *Moyse*, à *Josué*, à *Gedeon* & autres ; Ou de leur donner victoire sur leurs ennemis, comme il dicta aux Israelites le moyen de surprendre *Haï*, & à *David*, comment il attrapperoit les Philistins ; Ou de prevenir quelque inconvenient, comme il advertit *Isaac* de ne descendre point en *Egypte*, & au contraire, donna ordre à *Joseph* mari de la Vierge, d'y porter le Christ nouveau né, pour eviter la fureur d'*Herode*. Mais d'enseigner par Oracle comment ils pourroyent s'enrichir, Dieu ne l'a point voulu, excepté une seule fois, & pour cause particuliere. Aussi les Saints ont souvent demandé des revelations pour la necessité, mais jamais pour la superfluité.

Conjecture ſur l'opinion des Juifs, touchant le juſte prix des ventes.

Les Rabbins enſeignent que celuy qui vend en gros, ne doit gagner plus d'un Cinquieme. C'eſt à dire, que ſi ſa marchandiſe luy a couſté Cinq, il peut la vendre Six, & non davantage.

Or ne ſçay je pas ſur quelle regle ou exemple ils fondent ceſte proportion. Peut-eſtre là tirent ils de ce que *Pharao* ayant acquis la proprieté de toutes les terres d'*Egypte*, ſe contenta d'exiger le Quint de leur revenu annuel, lors qu'il les rendit à ſes ſubjects, *Gen.* 47. 24. Peut-eſtre auſſi, & avec plus de vrayſemblance, l'inferent ils de la Loy, laquelle ſe contentoit que celuy qui detenoit injuſtement le bien de ſon prochain, le reſtituaſt en y adjouſtant un Cinquieme par deſſus, *Lev.* 6.5. *Nomb.* 5.7.

Mais ces raiſons ne ſont pas con-

duantes, pour preſcrire un taux niverſel. La juſtice du prix, és contracts ne giſt pas preciſément en un atome, ains a une certaine latitude, ou moindre ou plus grande, ſelon les circonſtances.

Queſtion ; Si un homme ayant rendu le bien qu' il detenoit injuſtement, & meſme ayant fait reſtitution de tous les fruits & intereſts, & recompenſé tous les dommages, a ſuffiſamment deſchargé ſa conſcience ?

Zachee ne ſe contentoit pas de rendre meſme le quadruple de tout ce qu'il pouvoit avoir deſrobbé, mais encore donnoit aux povres la moitié de ce qui luy reſtoit de biens legitimes, *Luc.* 19. *ver.* 8. Or combien que ceſt exemple ne ſerve pas de regle en toutes ſes meſures, il eſt luy-meſme fondé en regle, quant à la ſubſtance.

Celuy qui a fait du mal, eſt ob-

ligé, par les loix de la vraye Repentance, à faire auſſi du bien. Or ce n'eſt pas proprement faire du bien, quand ſeulement on repare le mal qu'on a fait. Un homme donc qui reſtitue ce qui n'eſtoit pas à luy, ne peut point dire que par ceſte action il ait fait du bien à ſon prochain. Apres avoir rendu ce qu'il tenoit d'autray, il eſt obligé à donner auſſi du ſien, là où la charité le requiert. Voire il faut que la grandeur de ſa beneficence reſponde, en quelque proportion convenable, à la grandeur du larcin qu'il avoit commis. Car celuy qui a fait beaucoup de mal, eſt tenu de faire beaucoup de bien. Non pour payer l'intereſt de la juſtice de Dieu, à laquelle on ne ſçavroit donner ſatisfaction equivalente, ains pour exprimer les effects d'une Repentance qui ne peut eſtre veritable ſi elle ne taſche meſme de ſurmonter la grandeur du mal par la grandeur du bien. Ainſi celuy qui a tout reſtitué, n'a pas encore ac-

quitté ſa conſcience ; veu que pour avoir detenu ce qui eſtoit d'autruy, il faut auſſi qu'il donne du ſien, ſelon la grandeur, & de ſon pouvoir, & de ſon malefice. Un homme qui a rendu le bien mal-aquis, demeure encore chargé de grandes obligations.

Le Sacrilege, premier crime commis en l'Egliſe d'Iſrael, dés qu'elle fut en Canaan. Et premier en l'Egliſe Chreſtienne.

Deſrobber à Dieu, eſt un peché encore plus enorme que deſrobber aux hommes. Il eſt neantmoins tenu pour indifferent, entre ceux meſmes qui ſont conſcientieux en toute autre choſe. Voire pluſieurs eſtiment que c'eſt un poinct de la Religion Orthodoxe, de ſupprimer & aneantir tout ce que leurs devanciers ont conſacré au ſervice de Dieu : Comme ſi l'on ne pouvoit point eſtre aſſez reformé ſans commettre ſacrilege.

Ce crime fut le premier que les Israelites commirent en la terre de promesse, en la premiere ville qu'ils y conquirent, asçavoir, en *Jerico*, *Jos.* 7. 1. *&c.* Et ce crime fut aussi le premier qui parut en l'Eglise Chrestienne, perpetré par *Ananias* & *Sapphira*, *Acts* 5. 1, &c. Ce peché fatal à l'Eglise, a esté puni, en ces deux commençements, tant de celle d'Israel que de la Chrestienne, par jugemens exemplaires & miraculeux, qui tesmoignent combien il est execrable aux yeux de ce grand Dieu.

Le 9 Commandement.

Tu ne diras point faux Teſmoignage.

Lequel eſt plus injurieux au prochain, ou de l'appeller fol, ou de l'appeller meſchant? Et pourquoy chaſcun ſe vante pluſtoſt d'eſtre homme de bien, que d'eſtre homme ſage.

CEluy n'eſt pas ſeul calomniateur qui attribue meſchanceté à ſon prochain, ains celuy l'eſt auſſi qui l'accuſe de folie, aſçavoir, injuſtement. Or laquelle de ces deux eſpeces de calomnie eſt plus criminelle, il y a dequoy diſputer de part & d'autre. Neantmoins il eſt encore plus ſenſible à un homme, notamment à celuy qui a du cœur, d'eſtre tenu

pour fol, que d'estre appellé meschant. Car combien qu'en l'exterieur, & acause des inconvenients, un homme ait accoustumé de s'esmouvoir d'avantage si on le qualifie meschant; toutesfois en l'interieur, & dans le secret de son ame, il se tient encore plus offensé si on le repute fol. La cause en est, que naturellement tout homme desire estre tenu pour homme, c'est à dire, pour raisonable. Or il se croid degradé de ce rang si on luy attribue folie, laquelle est un defaut du Jugement ou Raison qui est essentielle à l'homme. Aussi la Justice divine condamne à plus grosses peines celuy qui aura donné le nom de fol à son frere, qui celuy qui se sera courroucé sans cause, *Matth.* 5. 22.

Mais d'où vient donc que nul, s'il n'est fol en effect, n'ose se donner le nom de sage; & toutesfois chascun ose s'appeller homme de bien? La cause aussi en est manifeste. Combien que tout homme se croye raisonable

ſonable, & s'offenſe du nom de fol, neantmoins il ſçait que le nom de ſage includ des qualitez qui ne ſont pas communes à tous, & qui ne ſont pas en la puiſſance d'un chaſcun. Car avoir un bon ſens naturel, un eſprit penetrant, judicieux & de bon conſeil, ſont perfections que pluſieurs ne peuvent avoir, ores qu'ils le vueillent. Mais pour avoir de la probité, c'eſt à dire, pour une bonté morale qui giſt ſeulement en la converſation civile, il n'y a nul qui ne s'en croye capable. Comme donc chaſcun croid qu'il peut eſtre homme de bien s'il veut, auſſi chaſcun oſe ſe dire homme de bien ; & ce d'autant plus hardiment, qu'il ſçait que la creance commune luy attribue le pouvoir de l'eſtre. Mais quant à la Sageſſe, laquelle on ſçait ne dependre pas de la volonté de perſonne, nul n'oſe ſi ouvertement en prendre le titre.

Consideration sur ce que, dans l'Escriture, Dieu se courrouce plus souvent de la meschanceté des hommes, qu'il ne se moque de leur folie.

On peut parler par ironie, & toutesfois dire la verité. Dieu mesme parle souvent en ceste figure ; nommément, lors que pour se moquer des idolatres, ou de ceux qui se fient és devins, il les convie à essayer si leurs dieux ou leurs astrologues les delivreront, *Jug.* 10. 14. *Jer.* 2. 28. *Esa.* 47. 13. Et lors aussi qu'il se moque de ceux qui s'appuyent sur la sagesse ou puissance des Roix, *Ose* 13. 10. Certes la folie des hommes est autant digne de moquerie, que leur malice est digne de nostre courroux. Neantmoins il y a plus souvent cause de se courroucer de la meschanceté du monde, que de se rire de sa vanité. Aussi l'Escriture represente bien plus souvent ce grand Dieu courroucé de la malice des

hommes, que se riant de leur folie. Et mesme, quand il se moque d'eux, c'est le plus souvent en sa colere, *Ps.* 2. 4, 5.

Est-il permis de faire courir une fausse nouvelle, si elle peut servir au bien public ?

Pour exemple ; s'il faut appaiser un peuple mescontent, ou l'encourager lors qu'il est effrayé, ou dissiper une conjuration, ou destourner les desseins d'un ennemi ; les Politiques ne font point scrupule, entre leurs autres inventions, de semer un bruit contraire à la verité, quand ils jugent qu'il peut produire quelque bon effect. Ceste procedure semble estre garantie par celle du Prophete *Elisée*, qui mena les Syriens en *Samarie*, leur faisant croire qu'il les conduisoit ailleurs, 2 *Roix* 6. Mais laissant à part ce que les Interpretes disent sur cest exemple extraordinaire, la regle generale de verité subsiste tousjours.

S'il n'eſt pas licite de mentir meſme pour la gloire de Dieu, combien moins pour autre cauſe? Car y a-il raiſon d'Eſtat ou bien public qui ſoit de ſi grande conſideration que l'intereſt de Dieu meſme?

Pourquoy il eſt quelquesfois licite de feindre le mal, mais n'eſt jamais licite de feindre le bien.

La difference eſt grande entre un menſonge formel, & une ſimple feinte ou ſemblant. L'un eſt univerſellement vicieux; l'autre eſt ſouvent legitime, mais avec diſtinction. Nous n'appellons pas Hypocrite celuy qui feint le mal qu'il n'a point, ains celuy qui feint le bien qu'il n'a pas. Le premier eſt quelquesfois loiſible, le ſecond ne l'eſt jamais. Loiſible eſt il à un homme de bien, de faire ſemblant d'eſtre mauvais; (comme *Salomon* faiſoit mine de vouloir deſpecer le povre petit enfant, 1 *Rois*

chap. 3.) Mais c'eſt tromperie ſi un mauvais contrefait l'homme de bien. Loiſible eſt-il à un docte de faire l'ignorant; Mais c'eſt une ridicule preſomption à l'ignorant, de vouloir paſſer pour docte. Loiſible eſt-il à un ſage de faire le niais; (& l'exemple de *David* contrefaiſant le fol, en la Cour du Roy *Achis*, pourroit ſervir à ce propos;) Mais ſi un fol contrefait le ſage, c'eſt un ſurcroiſt de folie. Loiſible eſt-il à un homme doux de feindre de la rudeſſe; (comme *Joſeph* la teſmoignoit exterieurement à ſes freres;) Mais il n'y a rien de plus deteſtable que le cruel qui fait ſemblant d'eſtre doux. Et finalement, il eſt loiſible à l'ami, de ſe feindre ennemi; Mais ſi l'ennemi contrefait l'ami, c'eſt une horrible trahiſon.

Pourquoy donc la feinte eſt-elle licite en l'un, & non en l'autre? Le bien & le mal logent, quant à leur eſſence, au dedans de l'homme, non en l'apparence du dehors. Le dedans

peut donc estre bon encore qu'il ne paroisse tousjours en l'exterieur; mais l'exterieur ne peut jamais estre bon sans la bonté du dedans. De là vient que quelquesfois le bien est licite sous l'apparence du mal, mais le mal n'est jamais licite sous l'apparence du bien.

On peut cognoistre un meschant homme, mais il est impossible de cognoistre un homme de bien.

Si je voi un homme commettant des meschancetez, je ne me tromperay point en le tenant pour meschant: Mais quant un homme feroit toutes les meilleures œuvres qui se peuvent faire, ce n'est pas une marque infallible pour m'asseurer qu'il soit homme de bien. Plusieurs font de bonnes actions, ou par hypocrisie, ou pour quelque interest. Tel donnera toutes ses facultez aux povres, voire souffrira volontaire-

ment le martyre, qui toutesfois n'aura point de charité, 1 *Cor.* 13. *v.* 3. Les œuvres qu'il fait, ont voirement une bonté superficielle, mais abusive, pource que le dedans est mauvais. Comme donc la vraye probité loge dans le cœur, & le cœur d'autruy nous est incognu, ainsi ne pouvons-nous sçavoir si un homme est veritablement bon.

Mais comment donc pouvons-nous sçavoir s'il est meschant, veu que la malice, aussi bien que la bonté, a son siege dans le cœur? La raison de ceste difference est manifeste. Une mauvaise action ne procede jamais d'un cœur bon; mais une action exterieurement bonne peut proceder d'un cœur mauvais.

Quand l' Eſcriture dit que quelqu' un eſt en Enfer, elle n' exprime point le nom de l' homme. Et quand elle exprime le nom de l' homme, elle n' exprime point le nom d' Enfer. Conſideration ſur ce ſubject.

La parabole contenue en S. *Luc, chap.* 16. nomme celuy qui eſt au ſein d' *Abraham*, aſçavoir, *Lazare*; mais elle ne donne point de nom à celuy qui eſt en Enfer, ains ſe contente de dire que c' eſtoit un homme riche. Or je laiſſe à part les raiſons que l' on apporte là deſſus, & diray ſeulement, que jamais l' Eſcriture ne nomme ceux qu' elle repreſente dans les tormens eternels. Et pour ceſte cauſe, en partie, le nom de ce riche eſt paſſé ſous ſilence, en lieu que *Lazare* y eſt mentionné par nom. Ainſi parle-elle de pluſieurs eſprits qui ſont en chartre, (1 *Pier.* 3. 19.) c' eſt à dire, en la priſon de l' enfer; mais elle n' exprime le nom d' aucun d' eux.

D'autre part, quand elle nomme quelqu'un qui eſt mort en perdition, toutesfois elle ne dit jamais formellement qu'il eſt en enfer. Certes, apres que le traiſtre *Iudas* ſe fut precipité ſoy-meſme, l'Eſprit qui animoit les Apoſtres, n'ignoroit pas où eſtoit l'ame de ceſt infame ſcelerat; neantmoins ils n'en diſent autre choſe ſinon qu'il s'en eſtoit ellé en ſon lieu, *Act.* 1.25.

Or ſi Dieu meſme, lequel ſçait les noms de ceux qui ſont en la gehenne, s'abſtient toutesfois de les declarer, combien devons-nous eſtre retenus, quand nous parlons de l'eſtat de quelque mort, encore que ſon iſſue nous contraigne preſque d'en juger ſiniſtrement? Combien donc eſt temeraire l'attentat de ceux qui oſent inſerer des noms au catalogue des damnez?

Le 10 Commandement.

Tu ne convoiteras point.

Un peché commis par regle & ordre, est plus enorme que celuy qui se commet par desordre & en confusion.

PLus on apporte de jugement, d'ordre & de formalitez, à perpetrer un crime, tant plus en est-il detestable. Celuy qui tue de sang froid, avec compas & solennité, est plus coulpable que celuy qui tue par precipitation & sans garder aucune forme. La raison en est; qu'en l'un, l'Intellect, qui est le Conseil de l'homme, agit comme complice; mais il n'intervient que peu ou point en celuy qui est transporté de passion. Or comme sans l'Intellect, l'homme n'est point homme, aussi semble-il que

ce qui se commet sans la participation ou concurrence de l'Intellect, ne doive point estre, en si haut degré, imputé à l'homme. De là vient que nous excusons le phrenetique, lors qu'en sa fureur il a fait quelque meschant acte. En somme, plus il y a de l'Intellect en un crime, tant plus en est-il enorme. Et une meschanceté commise regulierement, en est tant plus irreguliere.

La diversité des combats de l'homme contre soy-mesme.

Ce que j'ay à dire ici, est assez notoire, touchant les divers conflicts qui se passent dans l'interieur de l'homme. Mais apres les descriptions que plusieurs en ont faites, il est à propos de les reduire en un sommaire. Les principaux combats desquels nous parlons, sont

Entre une Passion & l'autre: Comme souvent la Crainte s'oppose à la Convoitise. Et de mesme, un vice est

combattu par l'autre, comme l'Ambition eſt quelquesfois refrenée par l'Avarice, ou par la Volupté.

Entre la Raiſon & les Paſſions: Comme il y en a mille exemples.

Entre la Raiſon & le Sentiment Naturel: Comme on ſe reſout à ſe laiſſer couper un bras, pour ſauver tout le corps. Et comme *David* s'abſtint de boire de l'eau du puits de *Bethlehem*, encore qu'il l'euſt ſouhaittée avec ardeur, 2 *Sam.* 23. 16. 17.

Entre la Conſcience & la Volonté: Comme ſouvent l'un de ces deux reſiſte à l'autre.

Entre la Memoire & la Volonté: Comme quelquesfois nous nous reſſouvenons de ce qui nous faſche, & que nous voudrions oublier.

Entre la Raiſon & la Raiſon meſme; c'eſt à dire, une raiſon contre l'autre: Comme S. *Paul* eſtoit enſerré des deux coſtez; y ayant des cauſes qui l'obligeoyent à ſouhaitter de vivre, & d'autres qui l'obligeoyent à vouloir ſortir du monde, *Phil.* 1. 22, &c.

Entre les Sens & la Foy : Comme *David*, lors qu'il jugeoit selon l'apparence, concluoit qu'en vain il avoit nettoyé son cœur : Mais la Foy luy faisoit retracter ces paroles, & tenir un langage tout contraire, *Psea.* 73. 13, &c.

Entre le Sentiment Naturel & la Pieté : Comme les Martyrs abhorrans naturellement la mort, & toutesfois la recevans avec alaigresse. Et comme Nostre Seigneur exprimoit ceste reluctance, disant à S. *Pierre*, On te menera où tu ne voudras pas, *Ieh.* 21.18.

Entre la Conscience & la Foy. L'une abbat l'homme, par la representation de ses pechez ; l'autre le releve, par la consideration de la misericorde de Dieu.

Et finalement, Entre la Chair & l'Esprit ; c'est à dire, entre la Nature corrompue & la Grace, qui s'entrecombattent en toutes les facultez de l'ame ; l'erreur contre la verité, l'injustice contre la droiture, la souillure

contre la netteté. C'eſt ceſte guerre inteſtine qui partage l'entendement, la volonté, les affections, & qui en ſomme, diviſe tout l'homme contre ſoy-meſme, *Rom.* 7. 15, &c.

Pourquoy un homme void plus facilement les defauts de ſa Memoire, & des autres facultez de ſon ame, que les defauts de ſon jugement.

Toute Convoitiſe illicite preſuppoſe corruption de Jugement. Si la Raiſon, qui eſt l'œil de l'ame, eſtoit pure, toutes les autres facultez ſeroyent nettes, *Matth.* 6. 22. Mais il eſt fort difficile à l'homme de ſentir quand ſon Jugement ſe perd, ou quand il le trompe. Si noſtre Memoire vient à nous manquer en un ſubject, nous recognoiſſons incontinent ce defaut; Et de meſme, ſi nos Affections ſe detraquent. Mais ſi noſtre Jugement ſ'eſgare ou ſe meſprend, il eſt malaiſé de l'appercevoir ſur le champ. Voici la raiſon de ceſte difference.

Il en eſt du Jugement comme de l'Oeil, qui void tout, excepté ſoy-meſme. Le jugement juge des defauts qui ſont és autres facultez de l'ame; c'eſt luy qui les void & les diſcerne; mais il ne void pas les ſiens propres, ſi ce n'eſt comme par une eſpece de reflexion, mais foible & penible. Tellement qu'il luy eſt aiſé de juger des autres puiſſances & qualitez qui ſont avec luy en l'homme, mais luy eſt mal-aiſe de juger de ſoy-meſme. De la vient qu'un fol ne void point ſa folie, encore qu'il voye d'autres defauts qui ſont en luy.

Tu Aimeras Le Seigneur ton Dieu de tout ton Cœur, &c.

La correſpondance qui eſt entre les deux Tables de la Loy.

LA premiere commence par l'honneur que nous devons à Dieu, qui nous a donné l'eſtre. La ſeconde commence par l'honneur que nous devons à pere & à mere, par leſquels Dieu nous a donné l'eſtre.

La premiere defend de faire aucune image à Dieu. La ſeconde defend de desfaire l'Image de Dieu, c'eſt aſçavoir, de tuer l'homme.

La premiere defend l'Adultere ſpirituel, diſant que Dieu eſt jaloux. La ſeconde prohibe l'Adultere corporel.

Le premiere defend de prendre le nom

nom de Dieu en vain. La seconde defend de porter faux tesmoignage.

La premiere commande de travailler six jours, afin que nous vivions seulement du nostre. La seconde defend de prendre le bien d'autruy.

La premiere nous commande le Sabbath ou repos corporel, à nostre serviteur, à nostre bestail. La seconde nous commande le repos ou contentement d'esprit, defendant de convoiter la maison d'autruy, ou son serviteur, ou son bestail.

Et finalement, La premiere tend à ce que nous Aimions Dieu. La seconde, à ce que nous Aimions le prochain.

Toutes ces correspondances procedent de celle qui est entre Dieu & l'homme. Car de là viennent les rapports & conformitez qui se voyent entre les Commandements de la premiere Table & ceux de la seconde.

Charité est en Dieu et non la Foy, ni l'Esperance.

Entre les prerogatives de la Charité par dessus les deux autres vertus Theologiques, celle-ci est considerable. Dieu Aime, mais il ne Croid point, & n'Espere rien. Croire, est l'acte de la Foy, qui est des choses lesquelles on ne void point : Mais qu'est-ce que Dieu ne void pas ? Et aureste, que luy defaut-il, pour avoir besoin d'Esperer ? Ces deux Vertus sont incompatibles avec une perfection infinie. C'est donc ici l'une des preeminences de la Charité, qu'elle se trouve en Dieu, voire mesme, Dieu s'appelle Charité, 1 *Joh.* 4. 16. Et en cest esgard aussi, elle est plus grande que la Foy, & que l'Esperance.

Lequel est plus coulpable ; Ou celuy qui manque de Foy, Ou celuy qui manque de Charité ?

Ceci depend d'une autre question, asçavoir, Laquelle des deux est la plus difficile, Ou la Charité, ou la Foy. Car combien que l'une & l'autre soyent de la donation de Dieu, ceste difference ne laisse pas de s'y trouver, que l'une nous est plus difficile que l'autre.

Or combien aussi que ces deux Vertus soyent tousjours ensemble, estant impossible d'avoir l'une sans l'autre ; neantmoins elles ne sont pas tousjours esgales ou en pareil degré. Celle de qui les actes sont plus communs & ordinaires, c'est la Charité : Car l'experience nous fait voir plus d'exemples de Charité que de Foy : Plusieurs Chrestiens aiment Dieu ardemment, lesquels toutesfois ont beaucoup de peine à s'asseurer en ses promesses.

L'une des causes qui font que les mouvements de la Charité sont plus faciles que ceux de la Foy, c'est que les objects de la Charité sont plus intelligibles ou perceptibles à nostre esprit. La Charité a pour object, la Bonté de Dieu; mais la Foy a pour object, sa Verité. Or il nous est bien plus aisé de concevoir que Dieu est Bon, que de comprendre comment il est Veritable en tant de poincts qui sont hors d'apparence, lesquels il nous commande de croire.

Comme donc la Foy est plus difficile à se mouvoir, que la Charité; aussi celuy qui manque d'actes de Charité, est plus coulpable que celuy qui est defectueux és actes de la Foy.

En toute l'Histoire du temps qui a precedé la Loy, l'Amour de Dieu n'est jamais mentionné en terme expres, ains seulement la Crainte de Dieu.

Depuis la Creation jusques à la Loy, se sont passez plus de 2500 ans.

Dans ce grand intervalle de siecles, il y a eu nombre de Patriarches & autres personnes illustres en pieté; ausquelles aussi Dieu a parlé par plusieurs fois, & en plusieurs manieres. La Sainte Histoire remarque leurs vertus; & nomme, comme la plus excellente, la Crainte de Dieu; mais n'exprime jamais l'Amour qu'ils ont porté à Dieu. Vray est que ceste Crainte ou reverence n'estoit point sans [un] Amour vrayement Divin; neantmoins ce sont qualitez distinctes. L'une donc y est nommée, mais l'autre ne s'y lit jamais. *Abraham* estant en la *Palestine*, disoit qu'en ce lieu-là il n'y avoit point de Crainte de Dieu, *Gen.* 20.11. *Jacob* juroit par la Crainte d'*Isaac* son pere, c'est à dire, par le nom du mesme Dieu qu'*Isaac* avoit craint, *Gen.* 31.53. *Joseph* faisoit profession de Craindre Dieu, *Gen.* 42. *ver.* 18. Les sages-femmes d'*Egypte* sont loüées d'avoir craint Dieu, *Exod.* I. 17, 21. En somme, avant que la Loy fust publiée, la Pieté estoit re-

presentée sous le nom de Crainte de Dieu, non sous celuy de l'Amour de Dieu. Voire on remarque que l'action d'*Abraham* offrant son fils en holocauste, action qui tesmoignoit si hautement combien ce Patriarche Aimoit Dieu; ceste action, di-je, est attribuée à la Crainte qu'il avoit de Dieu, sans expression de l'Amour qu'il luy avoit monstré, *Gen.* 22. 12. La premiere fois que l'Escriture a exprimé ce mot d'Aimer Dieu, ça esté apres la repetition de la Loy, *Deut.* 6.5.

Or pourquoy le nom de ceste grande Vertu n'a esté produit qu'apres une longue & frequente mention de la Crainte de Dieu, ceci semble estre provenu de ce qu'entre les perfections de Dieu, la premiere qui se fait voir aux hommes, comme j'ay remarqué sur le Symbole, c'est la Puissance & Grandeur, *Rom.* 1.20. Et quand nostre esprit s'enquiert que c'est que la Deité, par ce terme il entend une Puissance esleuée par des-

sus toutes les autres. C'est la premiere pensee qui nous vient sur ce subject. De là s'ensuit que la premiere impression qui se fait en l'homme, lors qu'il a commencé de cognoistre Dieu, c'est la Crainte que ceste souveraine Puissance donne à l'ame. Et d'autant que ceste Crainte est la premiere esmotion qui touche l'homme pour l'induire à se submettre à Dieu, de là est venu qu'en la Langue Sainte toutes les Affections Religieuses ont esté comprises sous le nom de Crainte de Dieu. De là est venu que ceste Crainte a long temps esté nommée sans qu'il y eust expresse & particuliere mention de l'Amour de Dieu. Mais comme la Sagesse Divine a donné d'instructions plus amples sous la Loy, elle a depuis exprimé le commandement d'Aimer Dieu, distinguant mesme ceste Amour d'avec la Crainte, *Deut.* 10. 12. Que demande l'Eternel ton Dieu, sinon que tu le Craignes, & que tu l'Aimes?

De ceux qui excusent leurs fautes, sur ce que Dieu ne leur a pas donné plus d'esprit ou de jugement.

Ces gens cuidants s'excuser, accusent Dieu mesme, comme si leurs defauts devoyent luy estre imputez. Mais au contraire, toute la coulpe en est en eux. La Loy veut que nous aimions Dieu, de tout nostre entendement; Tu allegues que tu as peu d'entendement; Mais si peu que tu en as, l'as-tu tout employé à servir Dieu, à l'aimer? Certes il n'y a homme qui ait vescu selon la proportion & mesure de l'esprit & du jugement que Dieu luy avoit donné. Au reste, si un idiot s'excuse sur ce que Dieu ne luy a pas donné plus d'esprit, un malicieux s'excusera sur ce que Dieu ne luy a pas donné plus de bonté. Car la bonté est un don de Dieu, aussi bien que l'entendement.

En ce qui eſt des devoirs de l'homme envers Dieu, l'Oubliance eſt plus coulpable que l'Ignorance.

Quand on parle des matieres Divines, pluſieurs ſe plaignent de ce qu'ils ne peuvent les retenir en leur eſprit, & accuſent le defaut de leur Memoire; mais ils ne penſent point que ceſte Oubliance ſoit un peché. Si eſt-ce que l'Amour de Dieu requiert une concurrence de toutes les facultez de noſtre ame, entre leſquelles eſt la Memoire. Le manquement d'icelle n'eſt pas une ſimple infirmité, comme le vulgaire la qualifie, ains un defaut qui ſe doit compter entre les pechez d'Omiſſion, lors qu'il importe de ſe reſſouvenir d'un poinct qui eſt conſiderable, encore qu'il ne ſoit ni neceſſaire ni poſſible de retenir toutes les ſyllabes eſquelles il a eſté prononcé ou eſcrit. Comme celuy qui oublie Dieu, eſt plus criminel que celuy qui n'a point cognu Dieu; auſſi

celuy qui perd une doctrine laquelle on luy a baillée, eſt plus coulpable que celuy qui ne l'a jamais euë.

Tu Aimeras ton Prochain comme toy-meſme.

D'où vient qu'au contraire de toutes les autres Affections, celle qu'un homme porte à ſoy-meſme, n'a point de limites? Et pourquoy ne ſe perd elle jamais, voire n'eſt point ſujette à diminution?

En l'affection que nous avons pour autruy, nous ſentons & ſçavons à peu pres juſques à quel degré nous l'aimons, ou plus ou moins. Mais nul ne ſçauroit dire juſques à quel poinct il ſ'aime ſoy-meſme. C'eſt amour n'a point de borne, ains va comme à l'infini. D'avantage, l'affection qu'un homme porte à un autre, ſe peut amoindrir, ou interrompre, ou meſme

ſ'aneantir tout à fait, voire ſe tourner en haine: Mais l'amour qu'il porte à ſoy-meſme, ne ſ'efface jamais, voire jamais ne diminuë tant-ſoit peu.

Entre les raiſons de ceſte diverſité, nous pouvons produire celle-ci. Entre un chaſcun de nous & autruy, il y a des diſtances de proximité. Nos Affections ſe meuvent dans ces intervalles, leſquels ont leurs meſures & degrez. Or dans ces diſtances, pluſieurs cauſes de diverſion ou d'averſion peuvent intervenir, leſquelles interceptent & deſtournent les Affections. Mais comme il n'y a point de diſtance de l'homme d'avec ſoy-meſme, auſſi l'amour qu'il porte à ſoy-meſme, eſt attaché immediatement à ſon object; de ſorte qu'entre l'un & l'autre il n'y a point de lieu qui puiſſe admettre l'interpoſition d'aucune cauſe contraire. L'Affection que nous portons à autruy, ſe meut au dehors de ſoy: mais celle qu'un chacun a pour ſoy-meſme, ſe meut comme en cercle, touſiours autour de ſoy.

Pourquoy il semble que tant plus un homme vieillit, tant plus aussi s'aime-il.

Il est mal-aisé de croire que cest amour naturel qu'un chacun a pour soy-mesme, & avec lequel nous naissons, puisse recevoir quelque accroissement. Il est desia grand & haut de stature, lors que nous sommes encore au berceau. On diroit donc que rien ne se peut adjouster à une telle affection, puis qu'elle est immense mesme en son commencement. Mais d'autre part, il semble qu'elle s'augmente encore, & qu'elle fait du progrez, à mesure que l'homme croist en aage. En tesmoignage dequoy, on pourroit alleguer qu'ordinairement un pere aime plus les enfans qui luy naissent en sa vieillesse, que ceux qu'il a eus auparavant; comme *Jacob* avoit plus de tendresse pour *Benjamin* que pour ses autres enfans. Je sçay que l'on peut donner d'autres raisons de ce surcroist d'affection; mais peut-estre qu'il provient

auſſi de ceſte cauſe. Combien que tous les enfans d'un pere ſoyent ſa chair & ſon ſang, neantmoins l'affection du pere envers ſoy-meſme eſtant plus grande en ſa vieilleſſe qu'auparavant, deſcend auſſi plus grande envers les enfans qui proviennent de luy en ceſt aage-là.

Mais il y a une autre vrayſemblance qui monſtre que l'affection de l'homme envers ſoy-meſme, croiſt & ſ'augmente parle temps. Cõme une longue frequentation augmente l'amitie qui eſt entre deux perſonnes; ainſi un homme qui a converſé long temps avec ſoy-meſme, qui ſ'eſt tenu fidele compagnie, & a prins une plus grande confiance de ſa conduite, a auſſi ſubject de ſ'aimer plus qu'auparavant, lors qu'il n'avoit point encore tant hanté avec ſoy-meſme.

Pourquoy l'homme n'eſt jamais envieux de la bonté d'autruy.

Celuy qui aimera ſon prochain comme ſoy-meſme, ne luy portera

jamais envie. Ce vice eſt incompatible avec la Charité, 1 *Cor.* 13-4. Or on peut demander, pourquoy les hommes ſont envieux de la grandeur d'autruy, de ſa richeſſe, de ſon ſçavoir, de ſon bel eſprit, de ſon courage & autrez qualitez; mais ne ſont jamais envieux de ſa preudhommie ou de ſa pieté. Car on porte envie à un homme, de ce qu'il eſt en honneur, ou de ce qu' il eſt riche, ou de ce qu'il eſt vaillant, ou eloquent; mais on ne luy porte jamais envie de ce qu'il eſt homme de bien.

Ceci provient de diverſes cauſes. Ou du peu d'eſtime que l'on fait de la bonté, au prix de pluſieurs autres choſes. Ou de ce qu'un chaſcun ſe perſuade qu'il pourra, quand il voudra, eſtre auſſi homme de bien qu'un autre. Ou de ce que la Bonté repugne formellement à l' Envie; tellement que l'Envie ne la peut avoir pour object, d'autant qu'elle luy eſt contraire. Ne la pouvant ſouhaiter pour ſoy, elle ne peut l'envier en autruy.

Divers Offices De La Loy.

Conclusion de ce Traitté.

Pourquoy Moyse, qui a fait de si grands miracles & de tant de sortes, n'a toutesfois jamais ressuscité aucun mort.

CEluy qui a tourné les eaux en sang, qui a fait descendre le feu & la tempeste sur l'*Egypte*, qui a fendu l'Ocean, qui a tiré l'eau des rochers, qui a fait tant de merveilles sur tous les elemens, n'a jamais fait celle-ci, de donner la vie à un mort. Si on demande pourquoy ceste espece de miracle ne s'est point trouvée entre tant d'autres actes surnaturels qui ont rendu illustre ce grand Legislateur, plusieurs mettront ceste question au rang de celles qui sont ou insolubles

ou inutiles. Neantmoins, elle est considerable, & la solution en est assez apparente. Certes, elle respond à la qualité de la Loy qui a esté donnée par *Moyse*.

La Loy, considerée hors Christ, est une lettre qui tue; & le ministere de *Moyse* est le ministere de mort, 2 *Cor.* 3. 6, 7. Son office n'est point de donner la vie, ains au contraire, de l'oster. En tesmoignage dequoy & pour dire que la resurrection et la vie se doivent cercher ailleurs qu'en la Loy de *Moyse*, *Moyse* n'a jamais receu le pouvoir de ressuſciter un mort, encore qu'il n'ait point manqué d'occasions qui semblovent l'inviter à produire ce miracle.

La Loy a duré depuis Moyse, *qui estoit empeſché de la langue, jusques à* Jean *fils de* Zacharie, *lequel* Zacharie *fut muet*, Luc. 16. 16.

Il n'est point besoin de redire ce qui est assez notoire, asçavoir, en quel

eſgard la Loy eſt abrogée, & en quel eſgard elle ſubſiſte encore. L'œconomie de l'Ancien Teſtament, principalement depuis *Moyſe*, repreſentoit l'obſervation de la Loy comme le moyen d'obtenir juſtice & vie, ſi les hommes l'accompliſſoyent. Et neantmoins elle leur faiſoit comprendre qu'à raiſon de leurs defauts, la Loy ne pouvoit les prononcer juſtes, qu'elle eſtoit impuiſſante & avoit la bouche cloſe pour ce regard, *Rom.* 8.3.

Ceci ſemble avoir eſté myſterieuſement indiqué, tant au commencement que vers la fin de ceſte œconomie Legale. Pour introduire la Loy, Dieu ſe ſervit d'un homme qui avoit de la peine à parler. Car *Moyſe*, lors qu'il luy fut enjoint d'aller vers *Pharao*, s'excuſoit ſur le defaut de ſa langue, *Exod.* 4. 10. Et pour ſignifier l'abolition de la Loy, lors que ſon temps alloit expirer pour faire place à un Teſtament plus parfait, Dieu rendit muet le Sacrifica-

teur de la Loy, qui perdit la parole dans le Temple meſme, & à l'heure qu'il devoit prononcer la benediction ſur le peuple, *Luc.* 1. 20, 21, 22. Ainſi la Loy, tant en ſon entree qu'en ſa ſortie, a monſtré qu'elle ne pouvoit nous apporter ce grand benefice, de nous juſtifier à pleine bouche.

Pourquoy Dieu parlant à l'homme, employe beaucoup plus de paroles, que lors qu'il eſt repreſenté parlant aux creatures qui ſont ſans Intelligence. Et pourquoy il ſe ſert d'un long propos & de repetitions pour effectuer la converſion de l'homme, veu qu'il peut le convertir par un ſeul mot.

Dieu a quelquesfois parlé ou fait parler aux creatures qui ſont ou ſans entendement ou meſme ſans oreilles. Il a fait dire au Soleil & à la Lune, qu'ils ſ'arreſtaſſent; à la mer & aux vents, qu'ils ſe tinſſent cois; au poiſſon, qu'il deſgorgeaſt *Jonas*; aux

fievres, qu' elles l' en allaſſent. Pour ſe faire obeïr, il ne leur a dit qu' un mot, & l' effect a eſté auſſi prompt que le commandement. Car les cieux, la terre, tous les elements, les plantes, les beſtes recognoiſſent la voix de leur ſouverain Maiſtre, & ſ' y ſubmettent ſans contredit. Mais d' autant que l' homme eſt naturellement refractaire, & oppoſe meſme des raiſonemens à la Volonté Divine, Dieu ne ſe contente pas de luy dire en deux mots ce qu' il veut de luy; ains le luy inculque, l' eſclaircit, l' anime de raiſons, y adjouſte les promeſſes & les menaces.

Certes, Dieu pourroit effectuer par une ſeule parole ce à quoy il employe de longues remonſtrances. Il ſ' eſt fait quelquesfois obeïr, en diſant ſeulement, Suy-moy. Mais pour faire cognoiſtre aux hommes combien ils ſont eſloignez de luy, & combien difficile eſt leur converſion, ordinairement il ne les fait approcher de ſoy que pas à pas, & par nombre de ſemonces.

Pourquoy l'Escriture parlant des Vertus & des qualitez vicieuses, recommande ou prohibe les unes plus souvent que les autres.

Pour exemple ; elle parle plus ſouvent contre l'Avarice que contre la Prodigalité, encore qu'elle condamne toutes les deux. Plus ſouvent contre la ſolicitude exceſſive, que contre la negligence. Et de meſme, elle recommande plus ſouvent la Liberalité que la Frugalité ; bien qu'elle mentionne l'une & l'autre. La raiſon en eſt aſſez manifeſte : L'Avarice eſt plus univerſelle que la Prodigalité ; Et d'autre part, il y a plus d'hommes frugaux que de liberaux. Or ſelon qu'un vice eſt plus commun que l'autre, tant plus frequemment doit-il eſtre deſcrié. Au contraire, une vertu qui ſe trouve rarement, a beſoin d'eſtre tant plus ſouvent recommandée.

Nous avrions à produire plusieurs autres matieres sur les subjects des Vertus & des Vices ; mais n'ayant entreprins que des Observations sur les generalitez du Decalogue, en chascun des Commandemens, je passeray à celles que j'ay à faire sur le subject de la Priere.

FIN.